



BUDGET 2023

Partie 1 : Données chiffrées

Budget 2023 - Résultats généraux	Page	1
----------------------------------	------	---

Budget de résultats 2023

Récapitulatif par fonction	Page	2
Détails des comptes	Pages	3 - 20
Charges et revenus par nature	Pages	21 - 25

Budget des investissements 2023

Récapitulatif	Page	27
Comptes des investissements, détails	Pages	28 - 35
Dépenses et recettes par nature	Page	36

Partie 2 : Messages d'investissements au budget

Messages d'investissements 2023 du Conseil communal au Conseil général	Pages	37 - 64
--	-------	---------

Approuvé en séance du Conseil général du 6 décembre 2022

Budget 2023 - Résultats généraux**Compte de résultats**

	Budget 2023	Budget 2022
Charges		
Avant amortissements et imputations internes	45'856'422	44'565'208
→ Amortissements	2'190'656	2'100'717
● Imputations internes	4'481'225	3'857'097
Total charges	52'528'303	50'523'022
Revenus		
Avant amortissements et imputations internes	44'563'543	44'212'221
→ Amortissements des subventions et participations	338'450	336'015
● Imputations internes	4'481'225	3'857'097
Total revenus	49'383'218	48'405'333
Excédent de charges (-) / Excédent de revenus (+)	-3'145'085	-2'117'689

Compte des investissements

	Budget 2023	Budget 2022
Dépenses	40'689'100	30'272'100
dont :		
<i>Messages déjà votés, reports</i>	<i>38'308'300</i>	<i>24'909'100</i>
Messages 2023 présentés et approuvés	990'800	2'913'000
<i>Messages à présenter courant 2023</i>	<i>1'390'000</i>	<i>2'450'000</i>
Recettes	250'000	550'000
Excédent de dépenses (investissements nets)	40'439'100	29'722'100

Compte de résultats Récapitulatif

	Budget	< Ecart >		Budget
	2023	Fr.	%	2022
0 ADMINISTRATION GENERALE				
Charges	3'904'033	375'748	10.6%	3'528'285
Revenus	155'410	-8'535	-5.2%	163'945
Solde	-3'748'623	-384'283		-3'364'340
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE				
Charges	1'496'613	-80'419	-5.1%	1'577'032
Revenus	409'670	-356'302	-46.5%	765'972
Solde	-1'086'943	-275'883		-811'060
2 FORMATION				
Charges	21'399'665	1'005'767	4.9%	20'393'898
Revenus	8'759'395	769'360	9.6%	7'990'035
Solde	-12'640'270	-236'407		-12'403'863
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS				
Charges	2'320'075	45'950	2.0%	2'274'125
Revenus	367'230	-8'499	-2.3%	375'729
Solde	-1'952'845	-54'449		-1'898'396
4 SANTE				
Charges	3'512'205	131'524	3.9%	3'380'681
Revenus	47'120	12'000	34.2%	35'120
Solde	-3'465'085	-119'524		-3'345'561
5 PREVOYANCE SOCIALE				
Charges	8'744'795	-27'687	-0.3%	8'772'482
Revenus	2'919'750	-211'050	-6.7%	3'130'800
Solde	-5'825'045	-183'363		-5'641'682
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
Charges	4'101'900	303'185	8.0%	3'798'715
Revenus	277'050	-5'312	-1.9%	282'362
Solde	-3'824'850	-308'497		-3'516'353
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				
Charges	5'468'737	375'505	7.4%	5'093'232
Revenus	4'284'611	172'936	4.2%	4'111'675
Solde	-1'184'126	-202'569		-981'557
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
Charges	186'730	39'113	26.5%	147'617
Revenus	-	-	-	-
Solde	-186'730	-39'113		-147'617
9 FINANCES ET IMPÔTS				
Charges	1'393'550	-163'405	-10.5%	1'556'955
Revenus	32'162'982	613'287	1.9%	31'549'695
Solde	30'769'432	776'692		29'992'740
TOTAUX				
Charges	52'528'303	2'005'281	4.0%	50'523'022
Revenus	49'383'218	977'885	2.0%	48'405'333
Résultat	-3'145'085	-1'027'396		-2'117'689

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	3'904'033	155'410	3'528'285	163'945
01	Législatif et exécutif	390'085	-	385'105	-
011	Législatif (Conseil général)	93'300	-	82'000	-
0110	Législatif	93'300	-	82'000	-
0110.3000.00	Jetons de présences Conseil général	18'800	-	17'500	-
0110.3000.01	Jetons de présences de la Commission financière	4'000	-	4'000	-
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	12'300	-	8'000	-
0110.3102.00	Imprimés et publications (votations/élections)	17'000	-	15'000	-
0110.3130.00	Prestations de tiers-affranchissements (votations/élections)	20'000	-	18'000	-
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	15'000	-	14'000	-
0110.3170.00	Frais liés aux séances	5'000	-	5'000	-
0110.3170.01	Autres frais scrutateurs (votations/élections)	1'200	-	500	-
012	Exécutif (Conseil communal)	296'785	-	303'105	-
0120	Exécutif	296'785	-	303'105	-
0120.3000.00	Salaires du Conseil communal	240'000	-	240'000	-
0120.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	17'970	-	15'795	-
0120.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	14'200	-	14'200	-
0120.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	2'000	-	1'155	-
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	6'555	-	6'720	-
0120.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	2'560	-	735	-
0120.3099.00	Prestations en faveur du Conseil communal	1'000	-	2'000	-
0120.3170.00	Frais de réception et de représentation	10'000	-	17'000	-
0120.3170.01	Promotions civiques	1'500	-	1'500	-
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'000	-	4'000	-
02	Services généraux	3'513'948	155'410	3'143'180	163'945
021	Administration des finances et des contributions	646'080	37'500	616'922	28'000
0210	Administration des finances et des contributions	646'080	37'500	616'922	28'000
0210.3010.00	Salaire du personnel communal (finances)	478'560	-	466'591	-
0210.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
0210.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	5'450	-	5'448	-
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	35'830	-	31'061	-
0210.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	27'910	-	20'815	-
0210.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	3'955	-	4'034	-
0210.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	13'065	-	13'217	-
0210.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	5'080	-	4'036	-
0210.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel finances	2'200	-	3'200	-
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	15'000	-	21'500	-
0210.3130.30	Frais de poursuites	57'000	-	45'000	-
0210.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances	2'030	-	2'020	-
0210.4260.00	Provision pour perception impôt paroisse	-	-	-	-
0210.4260.01	Commission pour perception impôts paroisse	-	1'500	-	-
0210.4499.00	Remboursement des frais de rappels et poursuites	-	36'000	-	28'000
0210.4910.00	Imputations internes pour prestations de services	-	-	-	-
022	Services généraux, autres	2'350'068	89'810	2'150'572	87'810
0220	Services généraux, autres	2'350'068	89'810	2'150'572	87'810
0220.3000.00	Jetons de présences des Commissions	6'100	-	4'000	-
0220.3010.00	Salaire du personnel communal	1'091'445	-	1'110'272	-
0220.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
0220.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	4'488	-	4'488	-
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	81'710	-	73'058	-
0220.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	55'430	-	54'200	-
0220.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	9'020	-	9'488	-
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	29'800	-	31'087	-
0220.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	11'590	-	9'038	-
0220.3059.00	Prestations complémentaires de prévoyance (Pont AVS ou LPP)	-	-	-	-
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel services généraux	53'250	-	27'800	-
0220.3090.01	Frais de formation du délégué Suva	4'000	-	4'000	-
0220.3091.00	Frais de recrutement de personnel	3'100	-	3'500	-
0220.3099.00	Prestations en faveur du personnel	12'500	-	5'000	-
0220.3100.00	Matériel de bureau	25'000	-	17'500	-
0220.3102.00	Imprimés et publications	74'800	-	57'500	-
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	5'000	-	3'000	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3113.00	Acquisition de matériel informatique	22'800	-	35'500	-
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	31'500	-	25'700	-
0220.3130.00	Cartes d'identité	6'000	-	7'500	-
0220.3130.01	Emoluments de chancellerie	1'000	-	1'000	-
0220.3130.03	Cotisations aux associations	34'665	-	38'000	-
0220.3130.04	Prestations postales - courrier	9'600	-	9'000	-
0220.3130.10	Frais de télécommunications	29'920	-	30'000	-
0220.3130.20	Frais d'affranchissements	37'000	-	34'000	-
0220.3132.00	Honoraires de traduction	4'500	-	4'500	-
0220.3133.00	Charges pour l'informatique / hébergement	210'515	-	126'000	-
0220.3134.02	Assurances	19'820	-	19'780	-
0220.3137.01	Redevance Radio TV et droits d'auteurs	320	-	320	-
0220.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000	-	2'000	-
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	2'000	-	2'000	-
0220.3153.00	Entretien du matériel informatique	3'000	-	-	-
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	210'055	-	140'500	-
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes/photocopieurs	16'100	-	24'000	-
0220.3170.00	Frais de réception et représentation	2'000	-	3'000	-
0220.3170.05	Frais de déplacement et autres frais	630	-	-	-
0220.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	97'800	-	92'275	-
0220.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	16'700	-	16'364	-
0220.3612.01	Assemblée constitutive du Grand Fribourg	-	-	2'000	-
0220.3612.90	Participation à l'Agglo - administration générale	119'065	-	118'320	-
0220.3940.00	Imputations internes des intérêts	6'845	-	4'882	-
0220.4210.00	Emoluments administratifs	-	23'000	-	20'000
0220.4210.01	Emoluments cartes d'identité	-	9'000	-	11'000
0220.4260.01	Annonces publicitaires Marly info	-	26'000	-	25'000
0220.4910.00	Imputations internes pour salaires administration	-	3'500	-	3'500
0220.4930.00	Imputations internes pour frais administratifs	-	28'310	-	28'310
029	Immeubles administratifs	517'800	28'100	375'686	48'135
0290	Immeubles administratifs	517'800	28'100	375'686	48'135
0290.3010.00	Salaires personnel d'exploitation	126'460	-	124'699	-
0290.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
0290.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'100	-	1'100	-
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	9'470	-	8'206	-
0290.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	8'600	-	5'500	-
0290.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	2'200	-	4'035	-
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	3'455	-	3'491	-
0290.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	1'350	-	1'067	-
0290.3101.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	9'250	-	5'000	-
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	-	-	-	-
0290.3120.01	Electricité bâtiments communaux	29'750	-	21'500	-
0290.3120.02	Frais de chauffage bâtiments communaux	53'350	-	36'000	-
0290.3120.03	Eau bâtiments communaux	37'000	-	37'000	-
0290.3130.00	Surveillances des bâtiments communaux	15'400	-	18'000	-
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	5'100	-	15'000	-
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	78'500	-	32'000	-
0290.3160.00	Loyer bureaux Anc. Papeterie 104, serv. techniques	64'000	-	-	-
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	51'800	-	49'088	-
0290.3940.00	Imputations internes des intérêts	21'015	-	14'000	-
0290.4470.00	Revenu location local du feu, Rte de Fribourg 9	-	-	-	20'040
0290.4479.00	Loyer des antennes de téléphonie	-	18'000	-	18'000
0290.4660.40	Amort. planifié des subventions d'invest des entr.publiques	-	10'100	-	10'095

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	1'496'613	409'670	1'577'032	765'972
11	Sécurité publique	373'900	65'500	347'697	38'800
111	Police	373'900	65'500	347'697	38'800
1110	Police communale	373'900	65'500	347'697	38'800
1110.3010.00	Salairé du personnel communal (police)	302'120	-	275'148	-
1110.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
1110.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'350	-	1'344	-
1110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	22'620	-	18'105	-
1110.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	19'950	-	21'033	-
1110.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	2'500	-	1'996	-
1110.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	8'250	-	7'704	-
1110.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	3'210	-	1'747	-
1110.3090.00	Frais d'instruction et de formation	2'000	-	3'800	-
1110.3101.02	Achat matériel	-	-	1'000	-
1110.3101.03	Achat carburant	1'750	-	1'200	-
1110.3112.00	Frais d'uniformes et d'équipement	2'000	-	2'000	-
1110.3130.00	Prestations de services de tiers	600	-	2'400	-
1110.3130.10	Frais de télécommunications	1'000	-	2'700	-
1110.3134.01	Prime d'assurances véhicules	1'400	-	1'350	-
1110.3137.00	Impôts sur les véhicules	650	-	570	-
1110.3151.00	Entretien du véhicule	1'500	-	2'600	-
1110.3636.00	Contribution à l'éducation routière	3'000	-	3'000	-
1110.4270.00	Produits des amendes	-	56'000	-	30'000
1110.4270.01	Emoluments réclames et recettes diverses	-	6'500	-	5'800
1110.4930.01	Imputation interne frais éducation routière (écoles)	-	3'000	-	3'000
14	Questions juridiques	518'160	42'700	429'351	39'500
140	Questions juridiques	518'160	42'700	429'351	39'500
1400	Questions juridiques générales	518'160	42'700	429'351	39'500
1400.3000.00	Jetons et frais de la Commission des naturalisations	2'500	-	4'000	-
1400.3132.00	Honoraires juridiques, experts, avis de droit	14'000	-	16'000	-
1400.3132.01	Part. frais de fonctionnement des curatelles	492'660	-	400'351	-
1400.3601.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	9'000	-	9'000	-
1400.4210.00	Emoluments de naturalisations	-	8'700	-	10'000
1400.4210.40	Emoluments cantonaux permis construire	-	10'500	-	9'000
1400.4210.45	Emoluments communaux permis construire	-	21'500	-	18'500
1400.4240.00	Facturation de prestations police des constructions	-	2'000	-	2'000
15	Service du feu	394'100	228'580	625'845	631'680
150	Service du feu	394'100	228'580	625'845	631'680
1500	Service du feu communal	394'100	228'580	318'165	324'000
1500.3102.00	Imprimés et matériel	2'500	-	1'000	-
1500.3130.01	Frais administratifs et informatiques (fact. déf. incendie)	1'000	-	1'000	-
1500.3130.20	Frais d'affranchissements	2'000	-	2'000	-
1500.3130.30	Frais de poursuites	7'000	-	5'000	-
1500.3134.00	Assurance des bâtiments / ECAB	20	-	35	-
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	5'000	-	5'000	-
1500.3612.00	Participation au service du feu régional	-	-	293'680	-
1500.3612.01	Direction sauvetage / RSS	-	-	10'450	-
1500.3612.02	Versement à RSS / taxe non pompier facturée	190'000	-	-	-
1500.3612.03	Participation communale au bataillon Sarine	185'380	-	-	-
1500.3636.00	Subside à l'Amicale des pompiers	1'200	-	-	-
1500.4200.00	Taxes non-pompiers	-	190'000	-	321'000
1500.4260.00	Remboursement et participations de tiers	-	13'500	-	-
1500.4470.00	Loyer des locaux du service du feu	-	20'580	-	-
1500.4499.00	Remboursement frais de rappels et poursuites	-	4'500	-	3'000
1506	Service du feu organisation régionale	-	-	307'680	307'680
1506.3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	-	-	-	-
1506.3612.01	Contribution service du feu ville de Fribourg	-	-	306'480	-
1506.3636.00	Subside à l'Amicale des pompiers	-	-	1'200	-
1506.4612.00	Participations des communes	-	-	-	307'680

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
16	Défense	210'453	72'890	174'139	55'992
161	Défense militaire	152'480	60'400	123'804	44'892
1610	Défense militaire	152'480	60'400	123'804	44'892
1610.3010.00	Salaire du personnel	44'740	-	43'345	-
1610.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
1610.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	100	-	96	-
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	3'350	-	2'852	-
1610.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	3'700	-	2'445	-
1610.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	370	-	370	-
1610.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	1'225	-	1'118	-
1610.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	480	-	351	-
1610.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	34'250	-	28'000	-
1610.3130.10	Frais de télécommunications et du système d'alarme	1'160	-	7'000	-
1610.3134.00	Assurances des bâtiments	1'700	-	1'700	-
1610.3144.00	Entretien du cantonnement militaire	35'200	-	15'000	-
1610.3158.00	Contrat de maintenance informatique	5'270	-	-	-
1610.3300.40	Amortissements planifiés du cantonnement	12'600	-	14'866	-
1610.3612.01	Entretien et assainissement des cibles	5'000	-	5'000	-
1610.3940.00	Imputations internes des intérêts	3'335	-	1'661	-
1610.4472.00	Location du cantonnement militaire à la troupe	-	50'000	-	30'000
1610.4472.01	Location du cantonnement militaire à des tiers	-	2'000	-	6'500
1610.4612.00	Participations d'autres communes	-	200	-	170
1610.4660.00	Amort. planifié des subventions d'invest. de Confédération	-	6'900	-	6'900
1610.4660.70	Amortiss. planifié des subv. d'invest. des ménages privés	-	1'300	-	1'322
162	Défense civile	57'973	12'490	50'335	11'100
1620	Protection civile	44'400	5'600	39'835	5'600
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	4'900	-	4'500	-
1620.3130.10	Frais de télécommunications et des sirènes	600	-	300	-
1620.3151.00	Entretien des machines et appareils	500	-	1'000	-
1620.3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	13'900	-	13'890	-
1620.3611.00	Participation aux coûts de fonctionnement PCI XXI	18'450	-	15'245	-
1620.3940.00	Imputations internes des intérêts	6'050	-	4'900	-
1620.4630.00	Subvention de la Confédération	-	4'400	-	4'400
1620.4660.00	Amort. planifié des subventions d'invest. de Confédération	-	1'200	-	1'200
1621	Etat-major communal de conduite	6'683	-	5'000	-
1621.3612.00	Participation de Marly à l'ORCOC	6'683	-	5'000	-
1626	Organisation régionale de protection civile	6'890	6'890	5'500	5'500
1626.3130.00	Frais divers ORCOC	500	-	500	-
1626.3130.10	Frais de télécommunications	1'890	-	-	-
1626.3138.00	Frais d'instruction	500	-	500	-
1626.3151.00	Entretien des installations	500	-	1'000	-
1626.3910.00	Imputation interne salaires	3'500	-	3'500	-
1626.4612.00	Participations d'autres communes	-	6'890	-	5'500
2	FORMATION	21'399'665	8'759'395	20'393'898	7'990'035
21	Scolarité obligatoire	19'817'630	8'397'695	18'818'053	7'631'840
211	Ecole primaire I (Ecole enfantine)	645'605	-	630'075	-
2110	Ecole primaire I (Ecole enfantine)	645'605	-	630'075	-
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales (Trait.pers.enseign.)	645'605	-	630'075	-
212	Ecole primaire II	7'275'510	-	6'882'153	-
2120	Ecole primaire II	7'275'510	-	6'882'153	-
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales (Trait.pers.enseign.)	2'674'440	-	2'546'200	-
2120.3612.00	Part. de Marly au cercle scolaire intercommunal primaire	4'319'185	-	4'054'068	-
2120.3614.00	Participation à l'Ecole régionale alémanique Fribourg ERAF	281'885	-	281'885	-
213	Ecole du cycle d'orientation	3'329'050	-	3'506'815	-
2130	Ecole du cycle d'orientation	3'329'050	-	3'506'815	-
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	3'320'000	-	3'495'415	-
2130.3660.20	Amort. planifiés, subv. d'invest. aux cnes et assoc. interc.	9'050	-	9'058	-
2130.3940.00	Imputations internes des intérêts	-	-	2'342	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
214	Ecole de musique	169'770	-	167'170	-
2140	Conservatoire	169'770	-	167'170	-
2140.3611.00	Participation aux dépenses du conservatoire	169'770	-	167'170	-
217	Bâtiments scolaires	2'906'720	2'906'720	2'499'945	2'499'945
2170	Bâtiments scolaires	2'906'720	2'906'720	2'499'945	2'499'945
2170.3010.01	Salaire du personnel exploitation (bâtiments scolaires)	883'520	-	875'760	-
2170.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
2170.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	2'650	-	2'664	-
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	66'150	-	57'552	-
2170.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	54'400	-	34'500	-
2170.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	15'200	-	28'270	-
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	24'120	-	24'500	-
2170.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	9'400	-	7'480	-
2170.3090.00	Formation et perfectionnement personnel bâtiments scolaires	1'500	-	1'500	-
2170.3101.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	68'400	-	62'000	-
2170.3110.00	Achat de meubles, machines bâtiments scolaires	13'800	-	1'100	-
2170.3120.01	Electricité bâtiments scolaires	91'700	-	80'000	-
2170.3120.02	Frais de chauffage des bâtiments scolaires	286'370	-	150'000	-
2170.3120.03	Eau des bâtiments scolaires	20'000	-	21'000	-
2170.3130.01	Frais de conciergerie externe	3'500	-	-	-
2170.3130.10	Frais de télécommunications	-	-	-	-
2170.3134.00	Assurances des bâtiments scolaires	30'885	-	31'000	-
2170.3144.00	Entretien et réfection des biens immobiliers	85'000	-	100'000	-
2170.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments scolaires	811'450	-	730'495	-
2170.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	-	-	19'615	-
2170.3940.00	Imputations internes des intérêts	438'675	-	272'509	-
2170.4250.00	Vente énergie (chauffage à distance, cad)	-	130'000	-	40'000
2170.4472.00	Location de salles (bâtiments scolaires)	-	130'000	-	160'000
2170.4660.10	Amort. planifié des subv. d'investissements des cantons	-	5'850	-	5'836
2170.4660.70	Amortiss. planifié des subv. d'invest. des ménages privés	-	7'050	-	7'063
2170.4930.00	Imputations internes frais de bâtiments scolaires	-	2'633'820	-	2'287'046
218	Accueil extra-scolaire (AES)	882'095	882'095	813'746	813'746
2186	Structure d'accueil intercommunale	882'095	882'095	813'746	813'746
2186.3010.01	Salaire du personnel (AES)	537'390	-	458'820	-
2186.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
2186.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	2'700	-	2'706	-
2186.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	40'230	-	30'088	-
2186.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	13'300	-	38'730	-
2186.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	4'450	-	3'910	-
2186.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	14'675	-	12'802	-
2186.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	5'710	-	3'657	-
2186.3090.00	Frais de formation du personnel AES	4'000	-	5'000	-
2186.3100.00	Matériel de bureau	-	-	2'500	-
2186.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	4'500	-	6'500	-
2186.3101.01	Fournitures pour soins et pharmacie	350	-	1'000	-
2186.3104.00	Matériel pédagogique et jeux activités culturelles	4'000	-	6'000	-
2186.3105.00	Achat produits alimentaires	85'000	-	85'000	-
2186.3110.00	Achat de meubles et appareils de bureau	1'000	-	4'000	-
2186.3113.00	Acquisition de matériel informatique	3'350	-	1'500	-
2186.3120.00	Eau, énergie, combustibles, élimination des déchets	2'200	-	1'500	-
2186.3130.01	Cotisations, abonnements	500	-	500	-
2186.3130.10	Frais de télécommunications	3'050	-	2'000	-
2186.3130.20	Frais d'affranchissements	-	-	100	-
2186.3130.30	Prestations de services de tiers	40'000	-	32'300	-
2186.3134.00	Prime d'assurances de choses	-	-	500	-
2186.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	400	-	1'000	-
2186.3151.00	Entretien de machines et appareils	500	-	500	-
2186.3153.00	Charges de l'informatique	-	-	200	-
2186.3158.00	Contrat de maintenance informatique	20	-	-	-
2186.3160.00	Loyers des locaux	93'960	-	93'960	-
2186.3162.00	Mensualités de leasing	1'040	-	-	-
2186.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments AES	13'200	-	13'195	-
2186.3940.00	Imputations internes des intérêts	6'570	-	5'778	-
2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	-	300'000	-	220'000

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2186.4260.01	Participation des parents aux repas	-	135'000	-	129'000
2186.4631.00	Subvention cantonale structure AES	-	25'000	-	23'500
2186.4631.01	Contribution cantonale aux frais de formations	-	1'500	-	1'500
2186.4930.00	Imputations internes pour frais à charge cercle scolaire	-	420'595	-	439'746
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4'608'880	4'608'880	4'318'149	4'318'149
2195	Transports scolaires	77'000	77'000	86'000	86'000
2195.3130.00	Transports scolaires	77'000	-	86'000	-
2195.4990.00	Imputation interne des frais de transports scolaires/cercle	-	77'000	-	86'000
2196	Cercle scolaire intercommunal	4'531'880	4'531'880	4'232'149	4'232'149
2196.3010.00	Salaires du personnel communal (secteur école)	483'320	-	557'215	-
2196.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
2196.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'150	-	1'152	-
2196.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	36'185	-	36'757	-
2196.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	34'000	-	33'285	-
2196.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	4'000	-	4'406	-
2196.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	13'200	-	15'641	-
2196.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	5'140	-	3'576	-
2196.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'000	-	2'320	-
2196.3099.00	Frais de représentation et divers	3'000	-	5'000	-
2196.3100.00	Matériel de bureau et fournitures scolaires	18'000	-	25'600	-
2196.3104.00	Matériel didactique	-	-	2'000	-
2196.3105.00	Achat de denrées alimentaires	20'000	-	-	-
2196.3111.00	Achat de mobilier et machines	3'000	-	4'800	-
2196.3111.02	Achat de matériel d'éducation physique	3'000	-	6'700	-
2196.3113.00	Acquisition de matériel informatique	3'500	-	-	-
2196.3130.01	Patrouilleurs scolaires	3'000	-	3'000	-
2196.3130.02	Frais administratifs (téléphones et divers)	15'000	-	18'000	-
2196.3130.03	Frais de traduction/interprètes	1'500	-	3'000	-
2196.3130.04	Activités culturelles scolaires	25'000	-	25'000	-
2196.3130.05	Bibliothèque scolaire	7'700	-	8'000	-
2196.3130.06	Sport scolaire piscine et facultatif	90'000	-	58'000	-
2196.3130.10	Frais de télécommunications	18'900	-	-	-
2196.3133.00	Charges pour l'informatique	10'000	-	27'100	-
2196.3151.00	Entretien des machines, appareils, outils	5'000	-	9'000	-
2196.3151.01	Entretien du matériel d'éducation physique	16'000	-	16'000	-
2196.3153.00	Entretien du matériel informatique	2'000	-	-	-
2196.3158.00	Contrats de maintenance	25'560	-	12'000	-
2196.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes/photocopieurs	37'000	-	32'000	-
2196.3171.00	Promenades scolaires	26'000	-	26'000	-
2196.3171.01	Echanges linguistiques scolaires Hünenberg	1'500	-	1'500	-
2196.3171.02	Excursions et camps	80'000	-	80'000	-
2196.3612.01	Participation aux classes de soutien / relais	3'500	-	1'500	-
2196.3930.00	Imputation interne frais administratifs et d'exploitation	2'676'430	-	2'329'656	-
2196.3930.01	Imputation interne charges de logopédie, psychologie	361'700	-	358'195	-
2196.3930.02	Imputation interne charges frais AES	420'595	-	439'746	-
2196.3990.00	Imputation interne des frais de transports scolaires	77'000	-	86'000	-
2196.4260.01	Part. des parents au service devoirs surveillés	-	24'000	-	24'000
2196.4260.02	Part. des parents aux activités (frais) scolaires	-	24'000	-	-
2196.4612.01	Part. des communes au cercle scolaire primaire	-	4'451'380	-	4'178'149
2196.4612.02	Part. d'autres communes et du canton	-	32'500	-	30'000
22	Ecoles spécialisées	1'505'035	361'700	1'500'345	358'195
220	Ecoles spécialisées	1'505'035	361'700	1'500'345	358'195
2200	Ecoles spécialisées	1'505'035	361'700	1'500'345	358'195
2200.3611.00	Mesures pédago-thérap. disp. par des prestataires privés	55'375	-	54'910	-
2200.3631.00	Part. aide instit. spécialisées pers. handicapées/inadaptées	1'087'960	-	1'087'240	-
2200.3636.00	Part. frais psychologie, logopédie, psychomotricité	361'700	-	358'195	-
2200.4930.01	Imputation interne des charges de logopédie, psychologie	-	361'700	-	358'195
23	Formation professionnelle initiale	76'500	-	75'000	-
230	Formation professionnelle initiale	76'500	-	75'000	-
2300	Formation professionnelle initiale	76'500	-	75'000	-
2300.3611.00	Part. au service de la formation professionnelle cantonale	76'500	-	75'000	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
29	Formation, autres	500	-	500	-
299	Formation, non mentionné ailleurs	500	-	500	-
2990	Formation, non mentionné ailleurs	500	-	500	-
2990.3636.00	Subsides université populaire et institutions analogues	500	-	500	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'320'075	367'230	2'274'125	375'729
32	Culture, autres	922'325	339'030	920'046	331'329
321	Bibliothèque et littérature	603'460	339'030	588'662	331'329
3210	Bibliothèque publique	264'430	-	257'479	-
3210.3612.00	Part. de Marly à la Bibliothèque intercommunale	264'430	-	257'479	-
3216	Bibliothèque intercommunale	339'030	339'030	331'183	331'329
3216.3010.00	Salaire du personnel bibliothèque régionale	198'480	-	197'000	-
3216.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
3216.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	150	-	168	-
3216.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	14'860	-	12'973	-
3216.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	7'070	-	7'070	-
3216.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	1'650	-	992	-
3216.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	5'450	-	5'520	-
3216.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	2'120	-	1'374	-
3216.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'400	-	2'400	-
3216.3100.00	Matériel de bureau et autres fournitures	4'800	-	4'100	-
3216.3101.00	Bibliothèque régionale de Marly, achat de livres, abt	25'740	-	26'600	-
3216.3110.00	Achat de meubles et appareils de bureau	2'500	-	-	-
3216.3113.00	Acquisition de matériel informatique	500	-	6'000	-
3216.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	3'800	-	4'500	-
3216.3130.03	Cotisations aux associations	860	-	-	-
3216.3130.10	Frais de télécommunications	2'000	-	-	-
3216.3133.00	Charges de l'informatique	2'000	-	4'200	-
3216.3158.00	Contrat de maintenance informatique	5'820	-	-	-
3216.3160.00	Bibliothèque régionale de Marly, loyers	53'400	-	53'400	-
3216.3162.00	Mensualités de leasing	250	-	-	-
3216.3170.05	Frais de déplacement et autres frais	200	-	-	-
3216.3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	2'600	-	2'610	-
3216.3636.00	Spectacles et expositions	1'500	-	1'500	-
3216.3940.00	Imputations internes des intérêts	880	-	776	-
3216.4260.00	Bibliothèque régionale de Marly, participation de tiers	-	18'000	-	18'000
3216.4612.00	Bibliothèque régionale de Marly, part. des communes-membres	-	316'030	-	308'329
3216.4634.01	Bibliothèque régionale de Marly, subv. LORO	-	5'000	-	5'000
329	Culture, non mentionné ailleurs	318'865	-	331'384	-
3290	Culture, non mentionné ailleurs	318'865	-	331'384	-
3290.3000.00	Jetons et frais de la Commission culturelle	1'000	-	1'000	-
3290.3170.00	Réception organisée par la Commune (Fête nationale)	8'000	-	8'000	-
3290.3612.90	Participation promotion culturelle (Agglo)	264'465	-	257'560	-
3290.3636.00	Subsides ordinaires aux sociétés culturelles	33'400	-	38'000	-
3290.3636.01	Participation à l'animation régionale	2'500	-	4'500	-
3290.3636.02	Spectacles, concerts et expositions	500	-	2'000	-
3290.3636.03	Subsides extraordinaires aux sociétés culturelles	3'000	-	13'000	-
3290.3660.20	Amort. planifiés, subv. d'invest. aux cnes et assoc. interc.	6'000	-	6'000	-
3290.3940.00	Imputations internes des intérêts	-	-	1'324	-
34	Sports et loisirs	1'397'750	28'200	1'354'079	44'400
341	Sports	785'225	1'900	719'743	1'900
3410	Sports	785'225	1'900	719'743	1'900
3410.3000.00	Jetons et frais de la Commission des sports	2'000	-	2'000	-
3410.3101.00	Achat équipement et matériel de sports	2'000	-	2'000	-
3410.3101.01	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	3'000	-	3'000	-
3410.3120.01	Electricité centre sportif	3'500	-	6'500	-
3410.3120.02	Frais de chauffage centre sportif	23'500	-	18'600	-
3410.3120.03	Eau centre sportif	4'200	-	7'800	-
3410.3134.00	Assurances vestiaires du centre sportif	730	-	800	-
3410.3140.00	Entretien et réfection des install. sportives extérieures	50'000	-	57'000	-
3410.3140.01	Entretien parcours vita, mesure et piste finlandaise	4'500	-	2'500	-
3410.3144.00	Entretien et réfection vestiaires du centre sportif	5'000	-	5'000	-
3410.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments sportifs	146'400	-	146'358	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3410.3635.00	Participation à Marly Piscine SA	300'000	-	225'000	-
3410.3636.00	Subsides ordinaires aux sociétés sportives	43'000	-	49'500	-
3410.3636.01	Subsides extraordinaires aux sociétés sportives	3'000	-	6'000	-
3410.3636.02	Subventions pour la piste de glace	100'000	-	100'000	-
3410.3636.03	Subventions pour la piscine de la Motta	16'500	-	16'400	-
3410.3637.00	Subventionnement abonnements à Marly Piscine SA	30'000	-	30'000	-
3410.3940.00	Imputations internes des intérêts	47'895	-	41'285	-
3410.4240.00	Facturation de prestations à des tiers	-	1'900	-	1'900
342	Loisirs, parcs et jardins	612'525	26'300	634'336	42'500
3420	Loisirs, camps et colonies	44'410	-	44'513	-
3420.3300.10	Amortissements planifiés des routes	11'400	-	11'415	-
3420.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	13'300	-	13'300	-
3420.3636.00	Participation passeport-vacances	1'200	-	2'000	-
3420.3636.01	Autres activités de loisirs (y.c. colonie)	9'000	-	9'000	-
3420.3636.02	Subsides ordinaires aux sociétés de jeunesse	1'000	-	1'000	-
3420.3636.04	Subsides ludothèque	4'000	-	4'000	-
3420.3940.00	Imputations internes des intérêts	4'510	-	3'798	-
3421	Cohésion sociale Marly Sympa	18'500	8'500	43'500	28'000
3421.3090.00	Frais de formation Marly Sympa	10'000	-	15'500	-
3421.3170.00	Frais des actions Marly Sympa	8'500	-	28'000	-
3421.4260.00	Subventions	-	8'500	-	28'000
3422	Secteur cohésion sociale	505'240	17'500	504'323	14'500
3422.3000.00	Jetons et frais de la Commission de la cohésion sociale	1'500	-	1'500	-
3422.3010.00	Salaire du personnel	385'480	-	409'710	-
3422.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
3422.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	2'270	-	2'268	-
3422.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	28'860	-	26'815	-
3422.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	12'300	-	10'520	-
3422.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	3'200	-	3'000	-
3422.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	11'000	-	11'410	-
3422.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	4'100	-	2'980	-
3422.3059.00	Prestations complémentaires de prévoyance (Pont AVS ou LPP)	6'000	-	-	-
3422.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'000	-	2'000	-
3422.3099.00	Soirées de remerciements aides animations	800	-	2'000	-
3422.3100.00	Matériel de bureau	1'500	-	4'500	-
3422.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	700	-	3'000	-
3422.3102.00	Frais de publicité, visibilité, imprimés, flyers	1'500	-	-	-
3422.3110.00	Achat mobilier et équipements	1'000	-	1'550	-
3422.3113.00	Acquisition de matériel informatique	8'450	-	-	-
3422.3130.01	Cotisations aux associations	250	-	300	-
3422.3130.10	Frais de télécommunications	3'760	-	3'000	-
3422.3134.00	Assurance des bâtiments / ECAB	370	-	370	-
3422.3144.00	Entretien et réparation du centre d'animation	7'000	-	3'000	-
3422.3151.00	Frais de transports	1'500	-	1'500	-
3422.3162.00	Mensualités de leasing	2'000	-	-	-
3422.3170.00	Frais activités Cohésion sociale	7'700	-	1'000	-
3422.3170.01	Frais activités diverses	4'000	-	2'000	-
3422.3170.02	Soirées accueil quartiers	-	-	500	-
3422.3170.03	Activités jeunesse	7'800	-	5'000	-
3422.3170.04	Frais activités du Nice	-	-	1'000	-
3422.3170.05	Frais de déplacement et autres frais	200	-	-	-
3422.3171.00	Camp d'été	-	-	5'400	-
3422.4260.00	Participation au camp d'été	-	-	-	5'000
3422.4260.01	Participation aux activités autres	-	-	-	2'000
3422.4260.02	Participation aux activités du Nice	-	-	-	500
3422.4636.00	Remb. des organisations privées à but non lucratif	-	7'700	-	-
3422.4637.00	Dons divers et participation de tiers	-	9'800	-	7'000
3424	Parcs publics et chemins	44'375	300	42'000	-
3424.3130.03	Cotisations aux associations	375	-	-	-
3424.3140.00	Entr. parcs, places et zones de verdure	25'000	-	23'000	-
3424.3140.01	Entr. chemins pédestres, botaniques, équestres, planétaires	19'000	-	19'000	-
3424.4632.00	Subventions	-	300	-	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	3'512'205	47'120	3'380'681	35'120
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	2'325'595	-	2'281'175	-
411	Hôpitaux	36'380	-	30'330	-
4110	Hôpitaux	36'380	-	30'330	-
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	36'380	-	30'330	-
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	2'289'215	-	2'250'845	-
4120	Établissements médico-social	2'289'215	-	2'250'845	-
4120.3000.00	Jetons de présences assemblée délégués RSS	200	-	900	-
4120.3612.01	Participation aux frais financiers des homes	776'170	-	769'135	-
4120.3612.02	Part aux frais financiers de rattrapage	-	-	31'770	-
4120.3612.03	Part aux frais de coordination des homes	38'530	-	37'090	-
4120.3612.04	Participation à Passepartout Sarine	4'125	-	4'085	-
4120.3631.00	Particip. subvention frais accompagnement personnes âgées	1'470'190	-	1'407'865	-
42	Soins ambulatoires	1'135'410	10'000	1'038'804	-
421	Soins ambulatoires	1'024'490	10'000	935'259	-
4210	Soins ambulatoires	1'024'490	10'000	935'259	-
4210.3010.00	Salaire du personnel (senior+)	39'630	-	38'814	-
4210.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
4210.3040.00	Allocations communales pour enfants (senior+)	250	-	264	-
4210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.(senior+)	2'970	-	2'554	-
4210.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension (senior+)	2'300	-	2'812	-
4210.3053.00	Cotisations patronales assurance-accidents (senior+)	330	-	319	-
4210.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pr AF	1'100	-	1'087	-
4210.3055.00	Cotisations patronales assur. IJ en cas maladie (senior+)	450	-	314	-
4210.3102.00	Imprimés, publications	4'000	-	-	-
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	407'650	-	387'300	-
4210.3612.10	Participation aux soins à domicile (SASDS)	495'910	-	432'630	-
4210.3636.00	Participation aux frais de repas à domicile	24'500	-	24'000	-
4210.3636.01	Animation seniors	20'000	-	20'000	-
4210.3636.02	Participation aux frais des Samaritains	500	-	500	-
4210.3636.03	Participation puériculture	24'900	-	24'665	-
4210.4636.00	Subventions d'organisations privées à but non lucratif Radix	-	10'000	-	-
422	Services de sauvetage	110'920	-	103'545	-
4220	Services de sauvetage	110'920	-	103'545	-
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances SAS	110'920	-	103'545	-
43	Prévention	41'900	37'120	38'902	35'120
433	Service médical des écoles	34'300	30'300	31'300	28'300
4330	Service médical des écoles	34'300	30'300	31'300	28'300
4330.3136.01	Prophylaxie scolaire	11'300	-	11'300	-
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	23'000	-	20'000	-
4330.4260.00	Participation des parents	-	19'000	-	17'000
4330.4930.01	Imputations internes des charges prophylaxie	-	11'300	-	11'300
434	Contrôle des denrées alimentaires	7'600	6'820	7'602	6'820
4340	Contrôle des denrées alimentaires	7'600	6'820	7'602	6'820
4340.3010.00	Salaire du personnel du contrôles des champignons	7'000	-	7'000	-
4340.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	300	-	305	-
4340.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	10	-	10	-
4340.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	160	-	157	-
4340.3130.00	Frais divers du contrôle des champignons	130	-	130	-
4340.4612.00	Part. des autres communes au contrôle des champignons	-	6'820	-	6'820
49	Santé publique non mentionnée ailleurs	9'300	-	21'800	-
490	Santé publique non mentionnée ailleurs	9'300	-	21'800	-
4900	Réseau de santé	9'300	-	21'800	-
4900.3101.00	Matériel de désinfection et divers	2'500	-	15'000	-
4900.3151.00	Entretien des défibrillateurs	6'400	-	6'400	-
4900.3636.00	Dons pour prévention médicale	400	-	400	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	8'744'795	2'919'750	8'772'482	3'130'800
51	Maladie et accident	-	300	-	1'000
512	Réductions de primes	-	300	-	1'000
5120	Réductions de primes	-	300	-	1'000
5120.4260.00	Remboursement de cotisations caisse-maladie indigents	-	300	-	1'000
52	Invalidité	2'299'835	-	2'276'420	-
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'299'835	-	2'276'420	-
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	2'299'835	-	2'276'420	-
5230.3631.00	Part. cantonale aide instit. spécialisées et handicapés	2'299'835	-	2'276'420	-
53	Vieillesse et survivants	24'000	6'150	24'000	-
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	24'000	6'150	24'000	-
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	24'000	6'150	24'000	-
5310.3637.00	Cotisations AVS - personnes sans activité lucrative	24'000	-	24'000	-
5310.3910.00	Imputations internes pour salaires	-	-	-	-
5310.4611.00	Remboursement traitement agent AVS	-	6'150	-	-
54	Famille et jeunesse	1'778'950	792'300	1'758'648	690'000
541	Allocations familiales (AF)	55'830	-	62'550	-
5410	Allocations familiales (AF)	55'830	-	62'550	-
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	55'830	-	62'550	-
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	62'925	-	70'770	-
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	62'925	-	70'770	-
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	62'925	-	70'770	-
544	Protection de la jeunesse	4'100	-	2'800	-
5440	Protection de la jeunesse (en général)	4'100	-	2'800	-
5440.3130.00	Prestations de service de tiers (brochures)	4'100	-	2'800	-
545	Prestations aux familles	1'656'095	792'300	1'622'528	690'000
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	1'656'095	792'300	1'622'528	690'000
5451.3010.00	Salaire du personnel (Crèche)	1'029'515	-	1'004'290	-
5451.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	7'050	-	7'044	-
5451.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	77'080	-	66'160	-
5451.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	36'330	-	37'786	-
5451.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	8'510	-	8'032	-
5451.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	28'110	-	28'152	-
5451.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	10'950	-	8'144	-
5451.3090.00	Frais de formation du personnel Crèche	5'000	-	8'000	-
5451.3100.00	Matériel de bureau	500	-	2'700	-
5451.3101.00	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	6'500	-	6'000	-
5451.3104.00	Matériel pédagogique et jeux	6'000	-	8'800	-
5451.3105.00	Achat de denrées alimentaires	48'600	-	48'600	-
5451.3106.00	Achat de matériel médical	10'000	-	9'000	-
5451.3110.00	Achat de mobilier	3'000	-	5'000	-
5451.3113.00	Acquisition de matériel informatique	-	-	1'500	-
5451.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2'500	-	3'900	-
5451.3130.00	Frais de port et de télécommunication	1'350	-	500	-
5451.3130.01	Cotisations, abonnements	3'650	-	3'200	-
5451.3130.10	Frais de télécommunications	2'500	-	-	-
5451.3130.30	Prestations de services de tiers	40'000	-	38'200	-
5451.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	600	-	1'000	-
5451.3153.00	Entretien du matériel informatique	-	-	1'000	-
5451.3160.00	Loyers Crèche communale	115'000	-	115'000	-
5451.3162.00	Mensualités de leasing	1'600	-	-	-
5451.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	500	-	500	-
5451.3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	20'000	-	20'023	-
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies (externes)	90'000	-	60'000	-
5451.3636.01	Subventions pour l'accueil familial de jour	90'000	-	120'000	-
5451.3636.02	Subventions pour l'école maternelle	1'000	-	1'000	-
5451.3940.00	Imputations internes des intérêts	10'250	-	8'997	-
5451.4260.00	Participations des parents	-	570'000	-	500'000
5451.4260.01	Remboursement des repas par le personnel	-	300	-	-
5451.4611.00	Contributions Etat de Fribourg pour prises en charge	-	222'000	-	190'000

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
55	Chômage	141'085	-	139'775	-
559	Chômage non mentionné ailleurs	141'085	-	139'775	-
5590	Chômage non mentionné ailleurs	141'085	-	139'775	-
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	141'085	-	139'775	-
56	Logements sociaux	-	-	9'000	-
560	Logements sociaux	-	-	9'000	-
5600	Logements sociaux	-	-	9'000	-
5600.3611.00	Subsides pour immeubles	-	-	9'000	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	4'500'925	2'121'000	4'564'639	2'439'800
572	Aide matérielle	3'178'870	2'103'000	3'332'635	2'415'800
5720	Aide matérielle	3'178'870	2'103'000	3'332'635	2'415'800
5720.3612.10	Part. LASoc, services sociaux spécialisés	63'870	-	57'635	-
5720.3637.00	Aide matérielle, MIS (brut)	3'000'000	-	3'200'000	-
5720.3637.10	Frais fonctionnement organisateurs MIS	115'000	-	75'000	-
5720.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	-	900'000	-	750'000
5720.4611.00	Récupération d'aide sociale du canton	-	700'000	-	950'000
5720.4611.01	Récupération frais fonctionnement organisat. MIS du canton	-	46'000	-	30'000
5720.4632.10	Part. LASoc, aide matérielle (correctif district)	-	457'000	-	685'800
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	4'000	-	4'000	-
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés	4'000	-	4'000	-
5730.3637.00	Coordination, accueil - migrants	4'000	-	4'000	-
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	1'318'055	18'000	1'228'004	24'000
5790	Assistance, Service Social de Marly	898'675	-	831'799	-
5790.3010.00	Salaire du personnel	709'760	-	659'983	-
5790.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
5790.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	4'700	-	4'668	-
5790.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	53'135	-	42'870	-
5790.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	27'750	-	40'020	-
5790.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	5'870	-	5'547	-
5790.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	19'380	-	18'241	-
5790.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	7'540	-	5'000	-
5790.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	6'180	-	10'100	-
5790.3130.03	Cotisations aux associations	1'600	-	-	-
5790.3130.10	Frais de télécommunications	-	-	3'500	-
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	16'960	-	15'570	-
5790.3612.00	Cotisations aux associations	-	-	2'100	-
5790.3113.00	Acquisition de matériel informatique	3'000	-	-	-
5790.3158.00	Contrat de maintenance informatique	18'600	-	-	-
5790.3636.00	Dons aux oeuvres d'utilité publiques	24'000	-	24'000	-
5790.3637.00	Primes assur. incendie Commune de domicile	200	-	200	-
5791	Programme interservices de travail social commun. (PITSC)	419'380	18'000	396'205	24'000
5791.3010.00	Salaire du personnel PITSC	296'000	-	292'709	-
5791.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
5791.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	770	-	768	-
5791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	22'120	-	19'261	-
5791.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	11'550	-	28'200	-
5791.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	2'500	-	4'274	-
5791.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	8'070	-	8'200	-
5791.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	3'150	-	993	-
5791.3090.00	Frais de formation personnel PITSC	2'000	-	2'500	-
5791.3100.00	Matériel du bureau	1'000	-	1'000	-
5791.3101.00	Achat carburant	2'000	-	2'000	-
5791.3101.01	Achat matériel d'exploitation et fournitures diverses	12'500	-	13'500	-
5791.3101.02	Achat matériel de location	3'000	-	3'000	-
5791.3111.00	Achat de machines appareils, vehicules, outils	40'000	-	-	-
5791.3113.00	Acquisition de matériel informatique	-	-	3'000	-
5791.3130.10	Frais de télécommunications	720	-	750	-
5791.3134.01	Assurance véhicule	3'150	-	2'700	-
5791.3137.00	Impôts sur les véhicules	1'350	-	1'450	-
5791.3151.00	Entretien des véhicules	4'500	-	5'900	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
5791.3153.00	Entretien du matériel informatique	-	-	1'000	-
5791.3161.00	Location de véhicule - Marly Mobile	-	-	5'000	-
5791.3611.00	Participations aux mesures LEMT	5'000	-	-	-
5791.4240.00	Location du matériel à des tiers	-	2'500	-	2'000
5791.4250.00	Ventes et prestations à des tiers	-	13'500	-	17'500
5791.4637.00	Sponsoring et dons / Marly Mobile	-	2'000	-	4'500
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	4'101'900	277'050	3'798'715	282'362
61	Circulation routière	2'204'730	126'050	2'103'095	132'412
613	Routes cantonales	6'800	-	6'800	-
6130	Routes cantonales	6'800	-	6'800	-
6130.3611.00	Participations aux dépenses cantonales	6'800	-	6'800	-
615	Routes communales	2'197'930	126'050	2'096'295	132'412
6150	Routes communales	2'068'150	38'050	1'924'937	37'412
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et Commission de l'édilité	360	-	360	-
6150.3010.00	Salaire du personnel Edilité	630'500	-	672'595	-
6150.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
6150.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'600	-	1'670	-
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	47'200	-	44'258	-
6150.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	53'750	-	37'713	-
6150.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	11'000	-	21'760	-
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	17'215	-	18'832	-
6150.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	6'700	-	5'448	-
6150.3090.00	Frais de formation personnel Edilité	6'420	-	13'800	-
6150.3101.00	Achat de vêtement de travail	8'000	-	8'000	-
6150.3101.01	Achat de carburant	33'000	-	29'000	-
6150.3101.02	Achat de sacs Robidog	5'000	-	1'500	-
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	38'500	-	15'000	-
6150.3119.00	Achat de poubelles requin	7'000	-	4'500	-
6150.3120.00	Consommation électrique éclairage public	44'400	-	35'000	-
6150.3130.03	Cotisations aux associations	310	-	-	-
6150.3130.10	Frais de télécommunications	3'920	-	3'500	-
6150.3132.00	Frais d'études et d'expertises	75'130	-	-	-
6150.3134.00	Assurance des bâtiments	-	-	1'100	-
6150.3134.01	Assurance véhicules	10'000	-	10'000	-
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules	9'100	-	10'000	-
6150.3141.00	Entretien des routes	110'000	-	110'000	-
6150.3141.01	Service hivernal	70'000	-	90'000	-
6150.3141.02	Entretien signalisations	37'250	-	30'000	-
6150.3141.03	Achat plaquettes de rues	1'000	-	1'000	-
6150.3141.04	Entretien éclairage public	30'000	-	20'000	-
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines (entretien et réparation)	47'500	-	52'150	-
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	590	-	750	-
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	365'050	-	349'565	-
6150.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	11'200	-	11'974	-
6150.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	3'050	-	3'075	-
6150.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA (véhicules)	138'900	-	138'854	-
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	41'300	-	35'800	-
6150.3940.00	Imputations internes des intérêts	203'205	-	147'733	-
6150.4240.00	Facturation de prestations à des tiers	-	10'000	-	10'000
6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	3'400	-	2'000
6150.4660.10	Amort. planifié des subv. d'investissements des cantons	-	100	-	98
6150.4660.20	Amort. planifié des subv. d'invest. de collect. publ. locale	-	17'750	-	17'764
6150.4660.50	Amort. planifié des subv. d'invest. des entrep. privées	-	2'500	-	2'500
6150.4660.70	Amortiss. planifié des subv. d'invest. des ménages privés	-	4'300	-	5'050
6155	Places de stationnement	129'780	88'000	171'358	95'000
6155.3010.00	Salaire du personnel	77'130	-	110'000	-
6155.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
6155.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	-	-	-	-
6155.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	5'775	-	7'039	-
6155.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	3'850	-	13'159	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6155.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	650	-	940	-
6155.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	2'105	-	3'080	-
6155.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	820	-	940	-
6155.3111.00	Achat de machines appareils, vehicules, outils	6'000	-	-	-
6155.3112.00	Frais d'uniformes et d'équipement de contrôles	2'500	-	8'000	-
6155.3130.10	Frais de télécommunications	1'150	-	1'500	-
6155.3130.01	Frais de transactions des horodateurs	500	-	500	-
6155.3132.00	Concept de stationnement et modération de trafic	4'000	-	3'700	-
6155.3151.00	Entretien et réparation horodateurs	2'000	-	2'000	-
6155.3151.01	Entretien des véhicules et machines, appareils	800	-	-	-
6155.3158.00	Frais licence informatique horodateurs	7'000	-	7'000	-
6155.3602.10	Rétrocession à l'Agglo du P+R Corbaroche	15'500	-	13'500	-
6155.4240.00	Revenus des horodateurs	-	50'000	-	50'000
6155.4240.01	Revenus vignettes de stationnement (habitants/entrepris.)	-	5'000	-	5'000
6155.4602.10	Revenus du P+R Corbaroche	-	33'000	-	40'000
62	Transports publics	1'897'170	151'000	1'695'620	149'950
621	Infrastructures de transports publics	59'900	-	59'300	-
6210	Infrastructures de transports publics	59'900	-	59'300	-
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	59'900	-	59'300	-
622	Trafic régional et agglomération	1'733'100	48'000	1'532'150	46'920
6220	Trafic régional et agglomération	1'699'830	-	1'480'180	-
6220.3611.00	Part. aux dépenses relatives au trafic régional	800'000	-	770'130	-
6220.3612.90	Part. aux transports régionaux (Agglo-mobilité)	899'830	-	710'050	-
6221	Plan de mobilité	33'270	48'000	51'970	46'920
6221.3132.00	Honoraires et prestations de service plan de mobilité	33'270	-	46'920	-
6221.3637.00	Aide encouragement mobilité douce territoire communal	-	-	5'050	-
6221.4240.00	Ventes de vignettes (plan mobilité communal)	-	15'000	-	16'920
6221.4240.01	Ventes de vignettes (plan mobilité scolaire)	-	30'000	-	30'000
6221.4260.00	Rétributions de tiers sur honoraires et prest. (plan mob.)	-	3'000	-	-
629	Transports publics non mentionné ailleurs	104'170	103'000	104'170	103'030
6290	Transports publics non mentionné ailleurs	104'170	103'000	104'170	103'030
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	104'170	-	104'170	-
6290.4250.00	Vente cartes journalières CFF	-	103'000	-	103'030
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	5'468'737	4'284'611	5'093'232	4'111'675
71	Approvisionnement en eau	779'280	779'280	739'482	739'482
710	Approvisionnement en eau	779'280	779'280	739'482	739'482
7101	Approvisionnement communal en eau	779'280	779'280	739'482	739'482
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et Commission (eaux)	360	-	360	-
7101.3010.00	Salaire du personnel (eaux)	180'565	-	171'292	-
7101.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
7101.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'080	-	1'080	-
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	13'520	-	10'961	-
7101.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	7'700	-	7'246	-
7101.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	3'110	-	5'475	-
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	4'930	-	4'796	-
7101.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	1'920	-	1'465	-
7101.3090.00	Frais de formation personnel (eaux)	1'400	-	1'056	-
7101.3101.01	Achat de carburant	1'170	-	950	-
7101.3102.00	Imprimés et matériel	500	-	500	-
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	33'000	-	30'000	-
7101.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	5'000	-	3'500	-
7101.3111.01	Achat de compteurs	42'835	-	44'000	-
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	70'000	-	65'000	-
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	11'700	-	8'500	-
7101.3130.10	Frais de télécommunications	4'800	-	1'750	-
7101.3130.20	Frais d'affranchissements	500	-	500	-
7101.3130.30	Frais de poursuites	-	-	100	-
7101.3133.00	Charges de l'informatique	500	-	500	-
7101.3134.00	Assurance ECAB	2'450	-	2'450	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7101.3134.01	Assurance véhicules	1'300	-	1'300	-
7101.3137.00	Impôt sur les véhicules	500	-	500	-
7101.3137.01	Redevance Radio TV	160	-	910	-
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	180'000	-	95'000	-
7101.3143.01	Entretien du réseau d'hydrants	12'000	-	10'000	-
7101.3151.00	Frais de véhicules et de machines (entretien et réparation)	1'200	-	1'500	-
7101.3160.00	Loyer locaux Anc. Papeterie 102	11'000	-	-	-
7101.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	97'250	-	99'025	-
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	-	-	89'052	-
7101.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale (CEFREN)	14'000	-	15'000	-
7101.3940.00	Imputations internes des intérêts	74'830	-	65'714	-
7101.4240.00	Location des compteurs	-	60'000	-	57'500
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)	-	575'000	-	575'000
7101.4260.00	Remboursements et participations de tiers	-	-	-	-
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte	-	37'130	-	-
7101.4660.40	Amort. planifié des subventions d'invest des entr.publiques	-	6'950	-	6'958
7101.4660.70	Amort. planifié des subv. d'invest. des ménages privés	-	100'200	-	100'024
72	Traitement des eaux usées	2'458'468	2'458'468	2'355'873	2'355'873
720	Traitement des eaux usées	2'458'468	2'458'468	2'355'873	2'355'873
7201	Traitement communal des eaux usées	2'458'468	2'458'468	2'355'873	2'355'873
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et Commission (eaux usées)	360	-	360	-
7201.3010.00	Salaires du personnel (eaux usées)	118'755	-	117'546	-
7201.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
7201.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	720	-	720	-
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'900	-	7'656	-
7201.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	5'150	-	4'995	-
7201.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	2'050	-	3'805	-
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	3'250	-	3'350	-
7201.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	1'270	-	1'023	-
7201.3090.00	Frais de formation personnel (eaux usées)	700	-	704	-
7201.3101.01	Achat de carburant	1'060	-	950	-
7201.3102.00	Imprimés et matériel	1'050	-	1'050	-
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	2'500	-	2'500	-
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1'320	-	900	-
7201.3130.20	Frais d'affranchissements	1'200	-	1'200	-
7201.3130.30	Frais de poursuites	-	-	100	-
7201.3133.00	Charges de l'informatique	500	-	500	-
7201.3134.00	Assurance ECAB	40	-	50	-
7201.3134.01	Assurance des véhicules	1'300	-	1'300	-
7201.3137.00	Impôt sur les véhicules	550	-	500	-
7201.3137.01	Redevance Radio TV	325	-	325	-
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	82'500	-	93'000	-
7201.3151.00	Frais de véhicules et de machines (entretien et réparation)	1'500	-	1'500	-
7201.3158.00	Contrat de maintenance informatique	2'000	-	-	-
7201.3160.00	Loyer locaux Anc. Papeterie 102	11'000	-	-	-
7201.3199.00	Réduction de l'impôt préalable TVA	-	-	-	-
7201.3300.31	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	-	-	-	-
7201.3300.32	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	64'200	-	61'328	-
7201.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	4'100	-	3'946	-
7201.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	18'000	-	17'258	-
7201.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur (FS)	832'338	-	745'338	-
7201.3510.01	Attribution financement spécial équilibre du compte (FSEC)	-	-	-	-
7201.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale (AIGN)	777'815	-	808'865	-
7201.3612.01	Participation salaires et charges sociales PP (AIGN)	432'010	-	432'010	-
7201.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	-	-	-	-
7201.3940.00	Imputations internes des intérêts	82'005	-	43'094	-
7201.4240.01	Taxe de base	-	865'000	-	778'000
7201.4240.02	Taxe d'utilisation	-	748'000	-	747'000
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	-	317'458	-	305'899
7201.4612.00	Remboursement salaires pers. STEP	-	354'040	-	354'040
7201.4612.01	Remboursement charges sociales (PP) STEP	-	77'970	-	77'970
7201.4660.10	Amort. planifié des subv. d'investissements des cantons	-	1'750	-	1'748
7201.4660.70	Amortiss. planifié des subv. d'invest. des ménages privés	-	94'250	-	91'216
7201.4940.00	Imputations internes intérêts et charges fin. théoriques	-	-	-	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
73	Gestion des déchets	954'430	839'500	1'019'635	885'000
730	Gestion des déchets	954'430	839'500	1'019'635	885'000
7301	Gestion communale des déchets	954'430	839'500	1'019'635	885'000
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et Commission	360	-	360	-
7301.3010.00	Salaires du personnel (gestion des déchets)	179'900	-	184'666	-
7301.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
7301.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	1'100	-	1'100	-
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	13'470	-	12'152	-
7301.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	14'500	-	10'092	-
7301.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	3'100	-	5'970	-
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	4'920	-	5'171	-
7301.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	1'915	-	1'496	-
7301.3090.00	Frais de formation personnel (gestion des déchets)	1'500	-	12'300	-
7301.3100.00	Matériel de bureau	300	-	500	-
7301.3102.00	Imprimés et publications	2'500	-	2'000	-
7301.3111.00	Achat de machines, containers, véhicules, outils	7'300	-	3'000	-
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1'800	-	1'400	-
7301.3130.00	Frais de transport	345'000	-	384'000	-
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets	337'000	-	375'000	-
7301.3130.02	Frais d'élimination des déchets recyclés	-	-	-	-
7301.3130.20	Frais d'affranchissements	500	-	500	-
7301.3130.30	Frais de poursuites	100	-	100	-
7301.3133.00	Charges de l'informatique	500	-	500	-
7301.3134.00	Assurances des bâtiments	40	-	40	-
7301.3137.01	Redevance Radio TV	235	-	235	-
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie et containers	14'000	-	14'000	-
7301.3151.00	Frais d'entretien des installations enterrées	20'000	-	1'000	-
7301.3199.00	Réduction de l'impôt préalable TVA	-	-	-	-
7301.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	3'100	-	3'083	-
7301.3510.00	Attribution au financement spécial déchets	-	-	-	-
7301.3910.00	Imputation interne des frais de personnel	-	-	-	-
7301.3940.00	Imputations internes des intérêts	1'290	-	970	-
7301.4240.00	Taxe de base	-	420'000	-	430'000
7301.4240.01	Taxe au sac (SACCO)	-	295'000	-	315'000
7301.4240.02	Taxe pour déchets organiques	-	80'000	-	80'000
7301.4240.03	Produits de la collecte des encombrants	-	2'500	-	2'500
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier	-	3'000	-	3'000
7301.4270.00	Ordonnances pénales déchets	-	1'000	-	500
7301.4499.00	Remboursement frais de poursuites	-	-	-	-
7301.4634.01	Péréquation aux frais de transports	-	-	-	19'000
7301.4634.02	Rétrocession sur verre (Vetroswiss)	-	38'000	-	35'000
74	Aménagements	162'180	78'250	144'372	78'241
741	Corrections de cours d'eau	162'180	78'250	144'372	78'241
7410	Corrections de cours d'eau	162'180	78'250	144'372	78'241
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	22'000	-	15'000	-
7410.3300.20	Amort. planifiés, aménagement des cours d'eau PF	114'500	-	114'512	-
7410.3631.00	Part. au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)	6'500	-	6'500	-
7410.3631.01	Participation au plan de gestion du Lac de Pérolles	5'050	-	5'050	-
7410.3940.00	Imputations internes des intérêts	14'130	-	3'310	-
7410.4632.00	Subventions	-	-	-	-
7410.4660.10	Amort. planifié des subv. d'investissements des cantons	-	78'250	-	78'241
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	16'160	13'000	20'000	-
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	16'160	13'000	20'000	-
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	16'160	13'000	20'000	-
7690.3132.01	Investigations sites pollués	16'160	-	20'000	-
7690.4631.00	Subventions cantonales (sur investigations sites pollués)	-	13'000	-	-
77	Protection de l'environnement, autres	177'689	116'113	101'339	53'079
771	Cimetières, crématoires	177'689	116'113	101'339	53'079
7710	Cimetière communal	61'576	-	48'260	-
7710.3101.00	Frais de fonctionnement chapelle mortuaire	8'300	-	8'250	-
7710.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	7'983	-	7'983	-
7710.3612.00	Participation communale au cercle d'inhumation	45'293	-	29'254	-
7710.3940.00	Imputations internes des intérêts	-	-	2'773	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7716	Cercle d'inhumation	116'113	116'113	53'079	53'079
7716.3010.00	Salaire du personnel	3'500	-	3'500	-
7716.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	-	-	-	-
7716.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	250	-	229	-
7716.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	10	-	5	-
7716.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	100	-	98	-
7716.3101.00	Frais de marbrerie	50'000	-	6'000	-
7716.3113.00	Acquisition de matériel informatique	1'900	-	-	-
7716.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	7'000	-	6'000	-
7716.3130.01	Frais bancaires du cercle d'inhumation	-	-	-	-
7716.3133.00	Charges de l'informatique	-	-	300	-
7716.3134.02	Assurances diverses	320	-	355	-
7716.3143.00	Frais d'entretien et de fossoyage	20'000	-	8'000	-
7716.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	19'123	-	19'123	-
7716.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	-	-	-	-
7716.3940.00	Imputations internes des intérêts	13'910	-	9'469	-
7716.4240.00	Taxes d'entrée et concessions	-	1'600	-	2'000
7716.4240.01	Taxes d'inhumation et de désaffectation	-	3'000	-	5'000
7716.4240.02	Refacturation des urnes et émoluments de placement	-	61'000	-	11'000
7716.4240.03	Emoluments pour l'enlèvement des monuments	-	1'600	-	2'000
7716.4240.04	Emoluments pour plaques et inscriptions Jardin du souvenir	-	2'500	-	3'000
7716.4612.00	Participation des communes au cimetière communal	-	46'413	-	30'079
79	Aménagement du territoire	920'530	-	712'531	-
790	Aménagement du territoire	920'530	-	712'531	-
7900	Aménagement du territoire	920'530	-	712'531	-
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et Commission (aménagement)	2'880	-	4'000	-
7900.3010.00	Salaire du personnel (urbanisme et patrimoine)	504'375	-	370'500	-
7900.3010.09	Rembt de salaires du personnel par les assurances (en -)	-	-	-	-
7900.3040.00	Allocations communales pour enfants (pers.fixe)	2'150	-	2'154	-
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	37'760	-	24'380	-
7900.3052.00	Cotisations patronales caisse de pension	30'000	-	14'568	-
7900.3053.00	Cotisations patronales assurance accidents	3'200	-	4'495	-
7900.3054.00	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	13'770	-	10'380	-
7900.3055.00	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	5'360	-	3'000	-
7900.3090.00	Frais de formation personnel (urbanisme et patrimoine)	1'100	-	1'100	-
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	48'470	-	53'850	-
7900.3132.01	Honoraires du PAL	36'540	-	26'850	-
7900.3132.02	Honoraires pour le SIT communal	28'550	-	26'250	-
7900.3132.03	Honoraires et frais cadastraux	23'900	-	7'400	-
7900.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles (PAL)	76'700	-	76'639	-
7900.3612.90	Participation à l'aménagement régional (Agglo)	99'170	-	82'280	-
7900.3940.00	Imputations internes des intérêts	6'605	-	4'685	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	186'730	-	147'617	-
81	Agriculture	300	-	300	-
811	Administration, exécution et contrôle	300	-	300	-
8110	Administration, exécution et contrôle	300	-	300	-
8110.3130.00	Cotisations	300	-	300	-
82	Sylviculture	5'180	-	7'000	-
820	Sylviculture	5'180	-	7'000	-
8200	Domaine forestier communal	5'180	-	7'000	-
8200.3635.00	Participation Corporation triage forestier (Forêts-Sarine)	5'180	-	7'000	-
84	Tourisme	116'595	-	97'150	-
840	Tourisme	116'595	-	97'150	-
8400	Tourisme communal	116'595	-	97'150	-
8400.3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
8400.3612.90	Participation à l'Association touristique régionale (Agglo)	67'600	-	65'150	-
8400.3636.00	Subsides au tourisme	41'495	-	24'500	-
8400.3636.01	Subsides à la SDME	7'500	-	7'500	-

Compte de résultats

Budget
2023Budget
2022

		Charges	Revenus	Charges	Revenus
85	Industrie, artisanat et commerce	64'655	-	43'167	-
850	Industrie, artisanat et commerce	64'655	-	43'167	-
8500	Promotion économique	64'655	-	43'167	-
8500.3612.00	Part. à l'association régionale de la Sarine (ARS)	26'480	-	11'527	-
8500.3612.90	Part. à l'association régionale promotion économique (Agglo)	38'175	-	31'640	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	1'393'550	32'162'982	1'556'955	31'549'695
91	Impôts	350'000	29'119'505	350'000	28'955'807
910	Impôts	350'000	29'119'505	350'000	28'955'807
9100	Impôts communaux ordinaires	350'000	23'349'505	350'000	23'633'107
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	-	-	-	-
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	350'000	-	350'000	-
9100.4000.00	Impôts sur le revenu personnes physiques (PP) -année fiscale	-	18'500'000	-	17'906'000
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des PP - années précédentes	-	-	-	-
9100.4000.20	Rappels d'impôts sur le revenu des personnes physiques (PP)	-	95'000	-	85'000
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	-	400'000	-	560'000
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le revenu (PP)	-	-12'000	-	-10'000
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques- année fiscale	-	1'980'000	-	2'025'600
9100.4001.10	Impôts sur la fortune des PP - années précédentes	-	-	-	-
9100.4001.20	Rappels d'impôts sur la fortune des personnes physiques	-	140'000	-	124'000
9100.4002.00	Impôt à la source	-	530'000	-	500'000
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice personnes morales (PM) - année fiscale	-	780'000	-	1'269'000
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des PM - années précédentes	-	-	-	-
9100.4010.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le bénéfice PM	-	-	-	-
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale	-	790'000	-	1'058'000
9100.4011.10	Impôt sur le capital des PM - années précédentes	-	-	-	-
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts	-	20'000	-	10'000
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale	-	126'505	-	105'507
9100.4611.01	Compensation cantonale - cas de rigueur - Réforme fiscale	-	-	-	-
9101	Impôts communaux spéciaux	-	5'770'000	-	5'322'700
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	-	3'920'000	-	3'800'000
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes	-	50'000	-	50'000
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	-	670'000	-	650'000
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	-	1'050'000	-	750'000
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations	-	50'000	-	40'000
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs	-	-	-	5'700
9101.4033.00	Impôt sur les chiens	-	30'000	-	27'000
93	Péréquation financière intercommunale	-	1'354'677	-	1'320'838
930	Péréquation financière intercommunale	-	1'354'677	-	1'320'838
9300	Péréquation financière intercommunale	-	1'354'677	-	1'320'838
9300.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	-	-	-	-
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins	-	493'706	-	489'524
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources	-	860'971	-	831'314
95	Part aux recettes sans affectation, autres	11'550	462'100	11'390	455'650
950	Part aux recettes sans affectation, autres	11'550	462'100	11'390	455'650
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	11'550	462'100	11'390	455'650
9500.3601.00	Part aux frais de perception impôts sur les véhicules	11'550	-	11'390	-
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	-	462'100	-	455'650
96	Administration de la fortune et de la dette	1'032'000	1'116'700	733'000	815'200
961	Intérêts	1'032'000	1'078'700	733'000	777'200
9610	Intérêts	1'032'000	1'078'700	733'000	777'200
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	20'000	-	30'000	-
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	942'000	-	640'000	-
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts (intérêt rémun.)	70'000	-	63'000	-
9610.4401.01	Intérêts des créances fiscales (moratoires+compensatoires)	-	130'000	-	130'000
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers	-	6'700	-	7'200
9610.4940.00	Imputations internes des intérêts	-	942'000	-	640'000
963	Immeubles du patrimoine financier	-	38'000	-	38'000
9630	Immeubles du patrimoine financier	-	38'000	-	38'000
9630.4439.00	Loyers du domaine et des parchets et droits de superficie	-	38'000	-	38'000

Compte de résultats

		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
97	Redistributions	-	6'500	-	2'200
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-	6'500	-	2'200
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-	6'500	-	2'200
9710.4699.00	Redistributions de la taxe co2	-	6'500	-	2'200
99	Postes non ventilables	-	103'500	462'565	-
990	Postes non ventilables	-	103'500	462'565	-
9900	Postes non ventilables	-	103'500	462'565	-
9900.3611.00	Rattrapage Caisse pension Etat (mesures transit. enseign)	-	-	462'565	-
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	-	103'500	-	-

Compte de résultats

par natures

Charges et produits par natures		Budget 2023		Budget 2022		Ecart B2022-B2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	52'528'303	-	50'523'022	-	2'005'281	-
30	Charges de personnel	10'271'803	-	10'026'159	-	245'644	-
300	Autorités et commissions	292'720	-	288'340	-	4'380	-
3000	Salaires, jetons de présences, autorités et commissions	292'720	-	288'340	-	4'380	-
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8'308'145	-	8'151'455	-	156'690	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8'308'145	-	8'151'455	-	156'690	-
304	Allocations	40'828	-	40'902	-	-74	-
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	40'828	-	40'902	-	-74	-
305	Cotisations patronales	1'503'060	-	1'410'882	-	92'178	-
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	639'715	-	551'087	-	88'628	-
3052	Cotisations patronales Caisse de pension	443'740	-	438'889	-	4'851	-
3053	Cotisations patronales assurance-accidents	88'885	-	122'288	-	-33'403	-
3054	Cotisations patronales caisse de compensation pour AF	233'905	-	234'754	-	-849	-
3055	Cotisations patronales assurance IJ en cas de maladie	90'815	-	63'864	-	26'951	-
3059	Autres cotisations patronales (Pont AVS ou LPP)	6'000	-	-	-	6'000	-
306	Prestations de l'employeur	-	-	-	-	-	-
309	Autres charges de personnel	127'050	-	134'580	-	-7'530	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	106'650	-	117'080	-	-10'430	-
3091	Recrutement du personnel	3'100	-	3'500	-	-400	-
3099	Autres charges du personnel	17'300	-	14'000	-	3'300	-
31	Charges de biens et services/autres charges d'exploitation	6'314'830	-	5'425'771	-	889'059	-
310	Charges de matériel et de marchandises	714'440	-	634'470	-	79'970	-
3100	Matériel de bureau	51'100	-	58'400	-	-7'300	-
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	248'720	-	205'450	-	43'270	-
3102	Frais de publication et d'annonces	103'850	-	77'050	-	26'800	-
3104	Matériel d'exploitation, fournitures	10'000	-	16'800	-	-6'800	-
3105	Denrées alimentaires	186'600	-	163'600	-	23'000	-
3106	Matériel médical	10'000	-	9'000	-	1'000	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	104'170	-	104'170	-	-	-
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	260'935	-	181'850	-	79'085	-
3110	Meubles et appareils de bureau	26'300	-	14'650	-	11'650	-
3111	Machines, appareils, véhicules, outils	148'135	-	79'500	-	68'635	-
3112	Vêtements de travail, linges, rideaux	4'500	-	10'000	-	-5'500	-
3113	Matériel informatique (achat)	43'500	-	47'500	-	-4'000	-
3118	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	31'500	-	25'700	-	5'800	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	7'000	-	4'500	-	2'500	-
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	721'540	-	529'100	-	192'440	-
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	721'540	-	529'100	-	192'440	-
313	Prestations de service et honoraires	2'414'570	-	2'204'091	-	210'479	-
3130	Prestations de services de tiers	1'294'760	-	1'308'730	-	-13'970	-
3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, e	792'180	-	619'821	-	172'359	-
3133	Charges de l'informatique	224'015	-	159'100	-	64'915	-
3134	Assurance des bâtiments	78'625	-	89'830	-	-11'205	-
3136	Honoraires de l'activité de médecine privées	11'300	-	11'300	-	-	-
3137	Impôts et taxes	13'190	-	14'810	-	-1'620	-
3138	Cours, examens et conseils	500	-	500	-	-	-
314	Réfection et entretien courants	887'950	-	742'500	-	145'450	-
3140	Entretien des terrains	112'500	-	115'500	-	-3'000	-
3141	Entretien des routes / voies de communication	248'250	-	251'000	-	-2'750	-
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	22'000	-	15'000	-	7'000	-
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	294'500	-	206'000	-	88'500	-
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	210'700	-	155'000	-	55'700	-
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	392'725	-	269'750	-	122'975	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	2'000	-	4'000	-	-2'000	-
3151	Entretien de machines et appareils	111'400	-	104'050	-	7'350	-
3153	Entretien de matériel informatique	5'000	-	2'200	-	2'800	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	274'325	-	159'500	-	114'825	-
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	406'350	-	323'360	-	82'990	-
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	348'360	-	262'360	-	86'000	-
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-	-	5'000	-	-5'000	-
3162	Mensualités de leasing opérationnel	57'990	-	56'000	-	1'990	-

	Charges et produits par natures	Budget 2023		Budget 2022		Ecart B2022-B2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
317	Dédommagements	165'320	-	186'650	-	-21'330	-
3170	Frais de déplacement et autres frais	57'820	-	73'750	-	-15'930	-
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	107'500	-	112'900	-	-5'400	-
318	Réévaluations sur créances	350'000	-	350'000	-	-	-
3181	Pertes sur créances effectives	350'000	-	350'000	-	-	-
319	Diverses charges d'exploitation	1'000	-	4'000	-	-3'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	1'000	-	4'000	-	-3'000	-
33	Amortissement du patrimoine administratif	2'175'606	-	2'085'659	-	89'947	-
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	2'022'906	-	1'939'598	-	83'308	-
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	2'022'906	-	1'939'598	-	83'308	-
332	Amortissements immobilisations incorporelles PA	152'700	-	146'061	-	6'639	-
3320	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	152'700	-	146'061	-	6'639	-
34	Charges financières	1'032'000	-	733'000	-	299'000	-
340	Charges d'intérêts	962'000	-	670'000	-	292'000	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	20'000	-	30'000	-	-10'000	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	942'000	-	640'000	-	302'000	-
349	Diverses charges financières	70'000	-	63'000	-	7'000	-
3499	Autres charges financières	70'000	-	63'000	-	7'000	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	832'338	-	834'390	-	-2'052	-
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	832'338	-	834'390	-	-2'052	-
3510	Attributions financements spéciaux du capital propre	832'338	-	834'390	-	-2'052	-
36	Charges de transferts	27'420'501	-	27'560'946	-	-140'445	-
360	Parts de revenus destinés à des tiers	36'050	-	33'890	-	2'160	-
3601	Parts de revenus destinés aux cantons et aux concordats	20'550	-	20'390	-	160	-
3602	Parts revenus destinés aux comm.+ assoc.intercom.	15'500	-	13'500	-	2'000	-
361	Dédommagements à des collectivités publiques	17'852'351	-	17'969'218	-	-116'867	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	4'593'180	-	4'867'295	-	-274'115	-
3612	Dédommagements aux comm.+ associ.intercom.	12'977'286	-	12'820'038	-	157'248	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	281'885	-	281'885	-	-	-
362	Péréquation financière intercommunale	-	-	-	-	-	-
3622	Contribution à la péréquation des ressources	-	-	-	-	-	-
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	9'517'050	-	9'542'780	-	-25'730	-
3631	Subventions aux cantons et aux concordats	5'129'375	-	5'056'170	-	73'205	-
3635	Subventions aux entreprises privées	305'180	-	232'000	-	73'180	-
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	909'295	-	916'360	-	-7'065	-
3637	Subventions aux ménages privés	3'173'200	-	3'338'250	-	-165'050	-
366	Amortissements subventions d'investissement	15'050	-	15'058	-	-8	-
3660	Amortissements planifiés, subventions d'investissements	15'050	-	15'058	-	-8	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	4'481'225	-	3'857'097	-	624'128	-
391	Prestations de service	3'500	-	3'500	-	-	-
3910	Imputations internes pour prestations de services	3'500	-	3'500	-	-	-
393	Frais administratifs et d'exploitation	3'458'725	-	3'127'597	-	331'128	-
3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploita	3'458'725	-	3'127'597	-	331'128	-
394	Intérêts et charges financières théoriques	942'000	-	640'000	-	302'000	-
3940	Imputations internes des intérêts	942'000	-	640'000	-	302'000	-
399	Autres imputations internes	77'000	-	86'000	-	-9'000	-
3990	Autres imputations internes	77'000	-	86'000	-	-9'000	-

Charges et produits par natures		Budget 2023		Budget 2022		Ecart B2022-B2023	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
4	REVENUS	-	49'383'218	-	48'405'333	-	977'885
40	Revenus fiscaux	-	28'993'000	-	28'850'300	-	142'700
400	Impôts directs personnes physiques	-	21'633'000	-	21'190'600	-	442'400
4000	Impôts sur le revenu des personnes physiques	-	18'983'000	-	18'541'000	-	442'000
4001	Impôts sur la fortune des personnes physiques	-	2'120'000	-	2'149'600	-	-29'600
4002	Impôt à la source, personnes physiques	-	530'000	-	500'000	-	30'000
401	Impôts directs personnes morales	-	1'570'000	-	2'327'000	-	-757'000
4010	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	-	780'000	-	1'269'000	-	-489'000
4011	Impôt sur le capital des personnes morales	-	790'000	-	1'058'000	-	-268'000
402	Autres impôts directs	-	5'760'000	-	5'305'700	-	454'300
4021	Contribution immobilière	-	3'970'000	-	3'850'000	-	120'000
4022	Impôts sur les gains de fortune	-	670'000	-	650'000	-	20'000
4023	Droits de mutation et de timbre	-	1'050'000	-	750'000	-	300'000
4024	Impôt sur les successions et donations	-	50'000	-	40'000	-	10'000
4025	Impôts sur les maisons de jeu et les machines à sous	-	-	-	5'700	-	-5'700
4029	Récupération de pertes sur créances d'impôts	-	20'000	-	10'000	-	10'000
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	-	30'000	-	27'000	-	3'000
4032	Impôts sur les divertissements	-	-	-	-	-	-
4033	Impôt sur les chiens	-	30'000	-	27'000	-	3'000
41	Patentes et concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes et redevances	-	5'853'800	-	5'436'650	-	417'150
420	Taxes de compensation	-	190'000	-	321'000	-	-131'000
4200	Taxes de compensation	-	190'000	-	321'000	-	-131'000
421	Emoluments pour actes administratifs	-	72'700	-	68'500	-	4'200
4210	Emoluments administratifs	-	72'700	-	68'500	-	4'200
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	3'231'600	-	3'125'820	-	105'780
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	3'231'600	-	3'125'820	-	105'780
425	Recettes sur ventes	-	249'500	-	163'530	-	85'970
4250	Ventes	-	249'500	-	163'530	-	85'970
426	Remboursements	-	2'046'500	-	1'721'500	-	325'000
4260	Remboursements et participations de tiers	-	2'046'500	-	1'721'500	-	325'000
427	Amendes	-	63'500	-	36'300	-	27'200
4270	Amendes	-	63'500	-	36'300	-	27'200
429	Autres taxes	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	435'780	-	440'740	-	-4'960
440	Revenus des intérêts	-	136'700	-	137'200	-	-500
4400	Intérêts des liquidités	-	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	-	130'000	-	130'000	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	-	6'700	-	7'200	-	-500
443	Produits immeubles du PF	-	38'000	-	38'000	-	-
4439	Autres produits d'immeubles PF	-	38'000	-	38'000	-	-
447	Revenus des immeubles PA	-	220'580	-	234'540	-	-13'960
4470	Loyers et fermages, immeubles PA	-	20'580	-	20'040	-	540
4472	Paiements pour utilisation d'immeubles PA	-	182'000	-	196'500	-	-14'500
4479	Autres revenus d'immeubles PA	-	18'000	-	18'000	-	-
449	Autres revenus financiers	-	40'500	-	31'000	-	9'500
4499	Autres revenus financiers	-	40'500	-	31'000	-	9'500
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	354'588	-	305'899	-	48'689
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre	-	354'588	-	305'899	-	48'689
4510	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre	-	354'588	-	305'899	-	48'689
46	Revenus de transferts	-	9'161'325	-	9'514'647	-	-353'322
460	Parts à des revenus de tiers	-	495'100	-	495'650	-	-550
4601	Parts aux revenus des cantons et des concordats	-	462'100	-	455'650	-	6'450
4602	Parts aux revenus des collectivités publiques locales	-	33'000	-	40'000	-	-7'000
461	Dédommagements de collectivités publiques	-	6'392'898	-	6'574'244	-	-181'346
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	-	1'100'655	-	1'275'507	-	-174'852
4612	Dédommagement des collectivités publiques locales	-	5'292'243	-	5'298'737	-	-6'494
462	Péréquation financière intercommunale	-	1'354'677	-	1'320'838	-	33'839
4621	Attribution de la péréquation des besoins	-	493'706	-	489'524	-	4'182
4622	Attribution de la péréquation des ressources	-	860'971	-	831'314	-	29'657

Charges et produits par natures		Budget 2023		Budget 2022		Ecart B2022-B2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	-	573'700	-	785'700	-	-212'000
4630	Subvention de la Confédération	-	4'400	-	4'400	-	-
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	39'500	-	25'000	-	14'500
4632	Subventions des collectivités publiques locales	-	457'300	-	685'800	-	-228'500
4634	Subventions des entreprises publiques	-	43'000	-	59'000	-	-16'000
4636	Subventions des organisations privées à but non lucratif	-	17'700	-	-	-	17'700
4637	Subventions des ménages privés	-	11'800	-	11'500	-	300
466	Amortissement subv. d'investiss. portées au passif	-	338'450	-	336'015	-	2'435
4660	Amortissement planifié subv. d'investiss.portées au passif	-	338'450	-	336'015	-	2'435
469	Autres revenus de transferts	-	6'500	-	2'200	-	4'300
4699	Redistribution	-	6'500	-	2'200	-	4'300
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	103'500	-	-	-	103'500
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	-	103'500	-	-	-	103'500
49	Imputations internes	-	4'481'225	-	3'857'097	-	624'128
490	Approvisionnement en matériel et marchandises	-	-	-	-	-	-
491	Prestations de service	-	3'500	-	3'500	-	-
4910	Imputations internes pour prestations de services	-	3'500	-	3'500	-	-
493	Frais administratifs et d'exploitation	-	3'458'725	-	3'127'597	-	331'128
4930	Imputations internes frais admin. et d'exploitation	-	3'458'725	-	3'127'597	-	331'128
494	Intérêts et charges financières théoriques	-	942'000	-	640'000	-	302'000
4940	Imputations internes des intérêts	-	942'000	-	640'000	-	302'000
499	Autres imputations internes	-	77'000	-	86'000	-	-9'000
4990	Autres imputations internes	-	77'000	-	86'000	-	-9'000
Excédent de charges			3'145'085		2'117'689		2'005'281
							977'885

Compte des investissements		Budget 2023 Total	Budget 2022
0	ADMINISTRATION GENERALE		
	Dépenses	431'800	350'270
	Recettes	-	-
	Investissement net	431'800	350'270
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE		
	Dépenses	-	-
	Recettes	-	-
	Investissement net	-	-
2	FORMATION		
	Dépenses	27'653'700	19'144'700
	Recettes	-	-
	Investissement net	27'653'700	19'144'700
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
	Dépenses	125'000	400'000
	Recettes	-	-
	Investissement net	125'000	400'000
4	SANTE		
	Dépenses	-	-
	Recettes	-	-
	Investissement net	-	-
5	PREVOYANCE SOCIALE		
	Dépenses	18'000	21'680
	Recettes	-	-
	Investissement net	18'000	21'680
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
	Dépenses	3'600'000	3'676'650
	Recettes	-	300'000
	Investissement net	3'600'000	3'376'650
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Dépenses	8'860'600	6'678'800
	Recettes	250'000	250'000
	Investissement net	8'610'600	6'428'800
8	ECONOMIE PUBLIQUE		
	Dépenses	-	-
	Recettes	-	-
	Investissement net	-	-
9	FINANCES ET IMPÔTS		
	Dépenses	250'000	550'000
	Recettes	40'689'100	30'272'100
	Investissement net	-40'439'100	-29'722'100
TOTAUX	Dépenses	40'939'100	30'822'100
	Recettes	40'939'100	30'822'100
	Investissements nets	40'439'100	29'722'100

Compte des investissements

				Budget 2023 crédits déjà votés		Budget 2023	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE			211'000	-	220'800	-
01	Législatif et exécutif			-	-	-	-
02	Service généraux			211'000	-	220'800	-
022	Services généraux, autres			-	-	95'800	-
0220	Services généraux, autres			-	-	95'800	-
0220.5060.00	Acquis. program. + adaptation infrastr. informatique administration			-		-	
0220.5060.01	Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux	Message	08/22	-		95'800	
029	Immeubles administratifs			211'000	-	125'000	-
0290	Immeubles administratifs			211'000	-	125'000	-
0290.5040.00	Rénovation diverses s/bâtiments communaux	Report	08/21	130'000		-	
0290.5040.01	Raccordement chauff. à distance (CAD) - Bât. adm. Route de Fribourg	Report	12/20	81'000			
0290.5040.02	Réalisation d'un Masterplan des bâtiments communaux	Message	09/22	-		125'000	
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE			-	-	-	-
2	FORMATION			27'453'700	-	200'000	-
21	Scolarité obligatoire			27'453'700	-	200'000	-
212	Ecole primaire II			108'700	-	-	-
2120	Ecole primaire II			108'700	-	-	-
2120.5060.00	Renouvellement mobilier scolaire	Report	17/19	16'000		-	
2120.5060.02	Renouvellement parc informatique scolaire	Report	19/21	86'000		-	
2120.5060.03	Acquisition mob. et équip. scol. espaces activités créatrice	Report	18/19	6'700			
217	Bâtiments scolaires			27'345'000	-	200'000	-
2170	Bâtiments scolaires			27'345'000	-	200'000	-
2170.5040.00	Rénovations diverses bâtiments scolaires	Report	08/21	200'000		-	
2170.5040.01	3ème centre scolaire : étude suite et réalisation	Report	09/20	26'000'000		-	
2170.5040.02	Centre scolaire Marly Cité : concours /étude et avant-projet / Réalisation	Report	10/20	1'057'000		-	
2170.5040.03	Centre scolaire Grand-Pré : raccord. chauffage à distance	Report	13/20	88'000		-	
2170.5040.04	Pavillon 1 Grand-Pré - Amélioration de l'existant : couvert extérieur et réamén. entrée principale	Message	Courant 2023	-		200'000	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS			125'000	-	-	-
32	Culture, autres			-	-	-	-
34	Sports et loisirs			125'000	-	-	-
341	Sports			125'000	-	-	-
3410	Sports			125'000	-	-	-
3410.5030.00	Centre sportif Géline Réfection installations diverses	Report	21/20	25'000		-	
3410.5030.01	Réfection clôtures et portails de l'entrée du Centre sportif	Report	21/20	100'000		-	
3410.5040.00	Nouveau bâtiment centre sportif (vestiaires et buvette)					-	
4	SANTE			-	-	-	-
5	PREVOYANCE SOCIALE			18'000	-	-	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile			18'000	-	-	-
572	Aide matérielle			18'000	-	-	-
5720	Aide matérielle			18'000	-	-	-
5720.5200.00	Acquisition logiciel informatique KISS/SSM	Report	16/19	18'000		-	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs			-	-	-	-
5790	Assistance, Service Social Marly			-	-	-	-
5791	(PITSC) programme interservices de travail social commun			-	-	-	-

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
431'800	-	350'270	-
-	-	-	-
431'800	-	350'270	-
95'800	-	69'270	-
95'800	-	69'270	-
-	-	69'270	-
95'800	-	-	-
336'000	-	281'000	-
336'000	-	281'000	-
130'000	-	200'000	-
81'000	-	81'000	-
125'000	-	-	-
-	-	-	-
27'653'700	-	19'144'700	-
27'653'700	-	19'144'700	-
108'700	-	286'700	-
108'700	-	286'700	-
16'000	-	-	-
86'000	-	280'000	-
6'700	-	6'700	-
27'545'000	-	18'858'000	-
27'545'000	-	18'858'000	-
200'000	-	270'000	-
26'000'000	-	18'000'000	-
1'057'000	-	500'000	-
88'000	-	88'000	-
200'000	-	-	-
125'000	-	400'000	-
-	-	-	-
125'000	-	400'000	-
125'000	-	400'000	-
125'000	-	400'000	-
25'000	-	-	-
100'000	-	100'000	-
-	-	300'000	-
-	-	-	-
18'000	-	21'680	-
18'000	-	21'680	-
18'000	-	21'680	-
18'000	-	21'680	-
18'000	-	21'680	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Compte des investissements

0	ADMINISTRATION GENERALE
01	Législatif et exécutif
02	Service généraux
022	Services généraux, autres
0220	Services généraux, autres
0220.5060.00	Acquis. program. + adaptation infrastr. informatique administration
0220.5060.01	Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux
029	Immeubles administratifs
0290	Immeubles administratifs
0290.5040.00	Rénovation diverses s/bâtiments communaux
0290.5040.01	Raccordement chauff. à distance (CAD) - Bât. adm. Route de Fribourg
0290.5040.02	Réalisation d'un Masterplan des bâtiments communaux
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE
2	FORMATION
21	Scolarité obligatoire
212	Ecole primaire II
2120	Ecole primaire II
2120.5060.00	Renouvellement mobilier scolaire
2120.5060.02	Renouvellement parc informatique scolaire
2120.5060.03	Acquisition mob. et équip. scol. espaces activités créatrice
217	Bâtiments scolaires
2170	Bâtiments scolaires
2170.5040.00	Rénovations diverses bâtiments scolaires
2170.5040.01	3ème centre scolaire : étude suite et réalisation
2170.5040.02	Centre scolaire Marly Cité : concours /étude et avant-projet / Réalisation
2170.5040.03	Centre scolaire Grand-Pré : raccord. chauffage à distance
2170.5040.04	Pavillon 1 Grand-Pré - Amélioration de l'existant : couvert extérieur et réamén. entrée principale
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS
32	Culture, autres
34	Sports et loisirs
341	Sports
3410	Sports
3410.5030.00	Centre sportif Gérine Réfection installations diverses
3410.5030.01	Réfection clôtures et portails de l'entrée du Centre sportif
3410.5040.00	Nouveau bâtiment centre sportif (vestiaires et buvette)
4	SANTE
5	PREVOYANCE SOCIALE
57	Aide sociale et domaine de l'asile
572	Aide matérielle
5720	Aide matérielle
5720.5200.00	Acquisition logiciel informatique KISS/SSM
579	Assistance, non mentionnée ailleurs
5790	Assistance, Service Social Marly
5791	(PITSC) programme interservices de travail social commun

Compte des investissements

				Budget 2023 crédits déjà votés		Budget 2023	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS			2'800'000	-	800'000	-
61	Circulation routière			2'477'000	-	300'000	-
615	Routes communales			2'477'000	-	300'000	-
6150	Routes communales			2'477'000	-	-	-
6150.5010.00	Modération de trafic	Report	08/19	350'000		-	
6150.5010.03	Aménagement carrefour des Rittes	Report	09/17	1'740'000		-	
6150.5010.04	Aménagement trottoir et chemin piéton. PED Moraty	Report	16/13	41'500		-	
6150.5010.05	Création et réalisation place de Village	Report	09/19	35'500		-	
6150.5010.10	Réfection routes : Ch. Epinettes, Rte Chevalier, Charmille		11/19	-			
6150.5010.12	Réfections des routes communales	Report	19/20	300'000		-	
6150.5010.13	Sentier public : Ch. des Epinettes-Rte Moulin, mâts éclair.		11/17	-		-	
6150.5060.12	Achat machine et mobilier (Etagère 20'000.-/ Conteneur 33'000.-)	Report	10/21	10'000		-	
6155	Places de stationnement			-	-	300'000	-
6155.5060.00	Achat d'horodateurs		07/19	-		-	
6155.5010.00	Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche	Message	11/22	-		100'000	
6155.5010.01	Concours et crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier	Message	10/22	-		200'000	
62	Transports publics			323'000	-	500'000	-
622	Trafic régional et agglomération			323'000	-	500'000	-
6220	Trafic régional et agglomération			323'000	-	500'000	-
6220.5010.00	Crédit d'étude pr nouvelle liaison TP par le nord de Marly / réalisation (500'000.- en 2023, 1'000'000 en 2024)	Message	Courant 2023	183'000		500'000	
6220.5010.01	Requalif. de Route cantonale entre Jonction et Gérine	Report	14/20	140'000		-	
6220.5010.02	Réaménagement du tronçon - Rte cantonale Jonction Cité			-			
6220.5010.03	Liaisons routières (Crédit cadre convention MIC)			-			
6220.6350.00	Participations de tiers sur liaisons routières (convention MIC)			-			

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3'600'000	-	3'676'650	300'000
2'777'000	-	1'096'650	-
2'777'000	-	1'096'650	-
2'477'000	-	1'076'650	-
350'000	-	300'000	-
1'740'000	-	500'000	-
41'500	-	41'650	-
35'500	-	25'000	-
-	-	107'000	-
300'000	-	35'000	-
-	-	15'000	-
10'000	-	53'000	-
300'000	-	20'000	-
-	-	20'000	-
100'000	-	-	-
200'000	-	-	-
823'000	-	2'580'000	300'000
823'000	-	2'580'000	300'000
823'000	-	2'580'000	300'000
683'000	-	1'480'000	-
140'000	-	300'000	-
-	-	500'000	-
-	-	300'000	-
-	-	-	300'000

Compte des investissements

6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
61	Circulation routière
615	Routes communales
6150	Routes communales
6150.5010.00	Modération de trafic
6150.5010.03	Aménagement carrefour des Rittes
6150.5010.04	Aménagement trottoir et chemin piéton. PED Moraty
6150.5010.05	Création et réalisation place de Village
6150.5010.10	Réfection routes : Ch. Epinettes, Rte Chevalier, Charmille
6150.5010.12	Réfections des routes communales
6150.5010.13	Sentier public : Ch. des Epinettes-Rte Moulin, mâts éclair.
6150.5060.12	Achat machine et mobilier (Etagère 20'000.-/ Conteneur 33'000.-)
6155	Places de stationnement
6155.5060.00	Achat d'horodateurs
6155.5010.00	Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche
6155.5010.01	Concours et crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier
62	Transports publics
622	Trafic régional et agglomération
6220	Trafic régional et agglomération
6220.5010.00	Crédit d'étude pr nouvelle liaison TP par le nord de Marly / réalisation (500'000.- en 2023, 1'000'000 en 2024)
6220.5010.01	Requalif. de Route cantonale entre Jonction et Gérine
6220.5010.02	Réaménagement du tronçon - Rte cantonale Jonction Cité
6220.5010.03	Liaisons routières (Crédit cadre convention MIC)
6220.6350.00	Participations de tiers sur liaisons routières (convention MIC)

Compte des investissements

				Budget 2023 crédits déjà votés		Budget 2023	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			7'700'600	50'000	1'160'000	200'000
71	Approvisionnement en eau			1'111'800	-	780'000	100'000
710	Approvisionnement en eau			1'111'800	-	780'000	100'000
7101	Approvisionnement communal en eau			1'111'800	-	780'000	100'000
7101.5031.42	Extension réseau distr. eau +incendie PED Moraty						
7101.5031.52	Remplacements anciennes conduites	Message	14/22	-		100'000	
7101.5031.54	Extension réseau distr. eau+incendie : Route Chésalles	Report	20/16	19'200			
7101.5031.57	Mise en conformité couvercle accès Puits Zamachu	Report	21/18	83'000			
7101.5031.60	Rempl. anciennes conduites : Route Pfaffenwil 45-51	Report	22/20	95'000			
7101.5031.61	Réhabilitation ancien puits captage pr arrosage terrain 1+2	Report	24/20	130'000			
7101.5031.62	Remplacement conduite sur tracé du CAD (direction 3ème centre scolaire)	Report	15/21	350'000			
7101.5031.63	Remplacement conduite tracé CAD (direction Ecole Cité)	Message	Courant 2023	-		150'000	
7101.5031.64	Déplacements conduites pour nouvelles constructions (Bourquillon 1 et 28; Union 3-5-7)	Report	13/21	85'000		-	
7101.5031.66	Extension et remplacement réseau PAD Parc des Falaises (défense incendie)	Message	Courant 2023	-		350'000	
7101.5031.67	Remplacement conduite : Chemin des Sources - Route de Corbaroche	Report	17/21	340'000			
7101.5031.71	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) - secteur du Chemin de la Combetta	Message	15/22	-		180'000	
7101.5290.00	Réalisation PIEP (plan infrastructures en eau potable)	Report	23/13	9'600			
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés			-			100'000
72	Traitement des eaux usées			6'008'800	-	380'000	100'000
720	Traitement des eaux usées			6'008'800	-	380'000	100'000
7201	Traitement communal des eaux usées			6'008'800	-	380'000	100'000
7201.5032.29	Remplacement collecteur Route du Centre	Report	21/16	200'000			
7201.5032.45	Mise en séparatif coll. mixte carref. Centre et Grangette	Report	23/18	98'000			
7201.5032.46	Réalisation concept mise en sép. bassin versant Est	Report	24/18	4'000'000			
7201.5032.47	Travaux de mise en séparatif Route de la Grangette	Report	15/19	477'000			
7201.5032.48	Mise séparatif coll. Route Bourquillon /Art. 901-92-93-256-9	Report	26/20	40'000			
7201.5032.49	Mise en séparatif art. 22 et 39 RF Marly - Rte de la Gruyère	Report	27/20	45'000			
7201.5032.52	Mise en place séparatif sur tracé du CAD (direction 3ème centre scolaire)	Report	16/21	746'800			
7201.5032.53	Mise en place séparatif sur tracé CAD (direction Ecole Cité)	Message	Courant 2023	-		190'000	
7201.5032.55	Déversoir dans le vallon du Riedelet	Report	18/21	192'000			
7201.5032.60	Mise en place séparatif Route de l'Union 3-5-7	Report	14/21	210'000			
7201.5032.61	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) - secteur du Chemin de la Combetta	Message	15/22	-		190'000	
7201.5290.00	Etude et planif. mise oeuvre mesures PGEE/Bassin versant Est			-			
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés			-			100'000

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8'860'600	250'000	6'678'800	250'000
1'891'800	100'000	1'614'050	100'000
1'891'800	100'000	1'614'050	100'000
1'891'800	100'000	1'614'050	100'000
		1'200	-
100'000	-	100'000	-
19'200	-	19'250	-
83'000	-	85'000	-
95'000	-	95'000	-
130'000	-	134'000	-
350'000	-	350'000	-
150'000	-	-	-
85'000	-	120'000	-
350'000	-	350'000	-
340'000	-	350'000	-
180'000	-	-	-
9'600	-	9'600	-
-	100'000	-	100'000
6'388'800	100'000	4'471'000	100'000
6'388'800	100'000	4'471'000	100'000
6'388'800	100'000	4'471'000	100'000
200'000	-	200'000	-
98'000	-	-	-
4'000'000	-	2'000'000	-
477'000	-	1'050'000	-
40'000	-	-	-
45'000	-	45'000	-
746'800	-	750'000	-
190'000	-	-	-
192'000	-	200'000	-
210'000	-	210'000	-
190'000	-	-	-
-	-	16'000	-
-	100'000	-	100'000

Compte des investissements

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
71	Approvisionnement en eau
710	Approvisionnement en eau
7101	Approvisionnement communal en eau
7101.5031.42	Extension réseau distr. eau +incendie PED Moraty
7101.5031.52	Remplacements anciennes conduites
7101.5031.54	Extension réseau distr. eau+incendie : Route Chésalles
7101.5031.57	Mise en conformité couvercle accès Puits Zamachu
7101.5031.60	Rempl. anciennes conduites : Route Pfaffenwil 45-51
7101.5031.61	Réhabilitation ancien puits captage pr arrosage terrain 1+2
7101.5031.62	Remplacement conduite sur tracé du CAD (direction 3ème centre scolaire)
7101.5031.63	Remplacement conduite tracé CAD (direction Ecole Cité)
7101.5031.64	Déplacements conduites pour nouvelles constructions (Bourquillon 1 et 28; Union 3-5-7)
7101.5031.66	Extension et remplacement réseau PAD Parc des Falaises (défense incendie)
7101.5031.67	Remplacement conduite : Chemin des Sources - Route de Corbaroche
7101.5031.71	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta
7101.5290.00	Réalisation PIEP (plan infrastructures en eau potable)
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés
72	Traitement des eaux usées
720	Traitement des eaux usées
7201	Traitement communal des eaux usées
7201.5032.29	Remplacement collecteur Route du Centre
7201.5032.45	Mise en séparatif coll. mixte carref. Centre et Grangette
7201.5032.46	Réalisation concept mise en sép. bassin versant Est
7201.5032.47	Travaux de mise en séparatif Route de la Grangette
7201.5032.48	Mise séparatif coll. Route Bourquillon /Art. 901-92-93-256-9
7201.5032.49	Mise en séparatif art. 22 et 39 RF Marly - Rte de la Gruyère
7201.5032.52	Mise en place séparatif sur tracé du CAD (direction 3ème centre scolaire)
7201.5032.53	Mise en place séparatif sur tracé CAD (direction Ecole Cité)
7201.5032.55	Déversoir dans le vallon du Riedelet
7201.5032.60	Mise en place séparatif Route de l'Union 3-5-7
7201.5032.61	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta
7201.5290.00	Etude et planif. mise oeuvre mesures PGEE/Bassin versant Est
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés

Compte des investissements

				Budget 2023 crédits déjà votés		Budget 2023	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
73	Gestion des déchets			49'000	-	-	-
730	Gestion des déchets			49'000	-	-	-
7301	Gestion communale des déchets			49'000	-	-	-
7301.5290.00	Nouvelle déchetterie et locaux service édilité, crédit étude	Report	25/18	49'000			
74	Aménagements			488'000	-	-	-
741	Corrections de cours d'eau			488'000	-	-	-
7410	Corrections de cours d'eau			488'000	-	-	-
7410.5020.00	Revitalisation de la Gérine, crédit d'étude	Report	15/20	488'000			
77	Protection de l'environnement, autres			33'000	-	-	-
771	Cimetières, crématoires			33'000	-	-	-
7716	Cercle d'Inhumation			33'000	-	-	-
7716.5030.01	Réalisation de tombes pour urnes funéraires	Report	27/18	33'000			
79	Aménagement du territoire			10'000	50'000	-	-
790	Aménagement du territoire			10'000	50'000	-	-
7900	Aménagement du territoire			10'000	50'000	-	-
7900.5290.00	PAD Route de Fribourg	Report	09/21	10'000		-	-
7900.6350.00	Participations de tiers s/ PAD Route de Fribourg	Report	09/21		50'000		-
7906	Groupement régional d'aménagement						
8	ECONOMIE PUBLIQUE			-	-	-	-
9	FINANCES ET IMPÔTS			50'000	38'308'300	200'000	2'380'800
99	Postes non ventilables			50'000	38'308'300	200'000	2'380'800
990	Postes non ventilables			50'000	38'308'300	200'000	2'380'800
9900	Postes non ventilables			50'000	38'308'300	200'000	2'380'800
9900.5900.00	Report des recettes d'investissements			50'000		200'000	
9900.6900.00	Report des dépenses d'investissements				38'308'300		2'380'800

Message présenté et refusé en séance du CG du 6 décembre 2022							
6150.5010.15	Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises	Message	13/22	-		250'000	

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
49'000	-	60'750	-
49'000	-	60'750	-
49'000	-	60'750	-
49'000	-	60'750	-
488'000	-	400'000	-
488'000	-	400'000	-
488'000	-	400'000	-
488'000	-	400'000	-
33'000	-	33'000	-
33'000	-	33'000	-
33'000	-	33'000	-
33'000	-	33'000	-
10'000	50'000	100'000	50'000
10'000	50'000	100'000	50'000
10'000	50'000	100'000	50'000
10'000	-	100'000	-
-	50'000	-	50'000
-	-	-	-
250'000	40'689'100	550'000	30'272'100
250'000	40'689'100	550'000	30'272'100
250'000	40'689'100	550'000	30'272'100
250'000	40'689'100	550'000	30'272'100
250'000		550'000	
	40'689'100		30'272'100

250'000	-	-	-
---------	---	---	---

Compte des investissements

73	Gestion des déchets
730	Gestion des déchets
7301	Gestion communale des déchets
7301.5290.00	Nouvelle déchetterie et locaux service édlité, crédit étude
74	Aménagements
741	Corrections de cours d'eau
7410	Corrections de cours d'eau
7410.5020.00	Revitalisation de la Gérine, crédit d'étude
77	Protection de l'environnement, autres
771	Cimetières, crématoires
7716	Cercle d'Inhumation
7716.5030.01	Réalisation de tombes pour urnes funéraires
79	Aménagement du territoire
790	Aménagement du territoire
7900	Aménagement du territoire
7900.5290.00	PAD Route de Fribourg
7900.6350.00	Participations de tiers s/ PAD Route de Fribourg
7906	Grouperment régional d'aménagement
8	ECONOMIE PUBLIQUE
9	FINANCES ET IMPÔTS
99	Postes non ventilables
990	Postes non ventilables
9900	Postes non ventilables
9900.5900.00	Report des recettes d'investissements
9900.6900.00	Report des dépenses d'investissements
6150.5010.15	Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises

Compte des investissements par nature

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

5	DÉPENSES	40'939'100	-	30'822'100	-
50	Immobilisations corporelles	40'602'500	-	30'064'070	-
500	Terrains	-	-	-	-
5000	Terrains	-	-	-	-
501	Routes et voies de communication	3'590'000	-	3'603'650	-
5010	Routes et voies de communication	3'590'000	-	3'603'650	-
502	Aménagement des cours d'eau	488'000	-	400'000	-
5020	Aménagement des cours d'eau	488'000	-	400'000	-
503	Autres travaux de génie civil	8'429'000	-	6'192'450	-
5030	Autres travaux de génie civil en général	158'000	-	133'000	-
5031	Travaux de génie civil d'approvisionnement en eau	1'882'200	-	1'604'450	-
5032	Travaux de génie civil du traitement des eaux usées	6'388'800	-	4'455'000	-
5033	Travaux de génie civil de la gestion des déchets	-	-	-	-
5034	Travaux de génie civil de l'approvisionnement en électricité	-	-	-	-
504	Bâtiments	27'881'000	-	19'439'000	-
5040	Bâtiments	27'881'000	-	19'439'000	-
505	Forêts	-	-	-	-
5050	Forêts	-	-	-	-
506	Biens meubles	214'500	-	428'970	-
5060	Biens meubles	214'500	-	428'970	-
509	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
5090	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	86'600	-	208'030	-
520	Logiciels	18'000	-	21'680	-
5200	Logiciels	18'000	-	21'680	-
521	Brevets et licences	-	-	-	-
5210	Brevets et licences	-	-	-	-
529	Autres immobilisations incorporelles	68'600	-	186'350	-
5290	Autres immobilisations incorporelles	68'600	-	186'350	-
59	Report au bilan	250'000	-	550'000	-
590	Report de recettes au bilan	250'000	-	550'000	-
5900	Report au bilan	250'000	-	550'000	-
6	RECETTES	-	40'939'100	-	30'822'100
63	Subventions d'investissements acquises	-	250'000	-	550'000
635	Entreprises privées	-	50'000	-	350'000
6350	Subventions d'investissements des entreprises privées	-	50'000	-	350'000
637	Ménages privés	-	200'000	-	200'000
6370	Subventions d'investissements de ménages privés	-	200'000	-	200'000
69	Report au bilan	-	40'689'100	-	30'272'100
690	Report de dépenses au bilan	-	40'689'100	-	30'272'100
6900	Report au bilan	-	40'689'100	-	30'272'100

Budget 2023 total		Budget 2022	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

Total des dépenses	40'689'100	30'272'100	
Total des recettes		250'000	550'000
Investissements nets	40'439'100		29'722'100

Messages du Conseil communal au Conseil général relatifs aux propositions d'investissements

	Pages
Message 08-22 0220.5060.01	
Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux	38
Message 09-22 0290.5040.02	
Réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux	41
Message 10-22 6155.5010.01	
Concours et crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier	44
Message 11-22 6155.5010.00	
Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche	47
Message 12-22 5791.5060.00	
Achat d'un véhicule en remplacement de la Marly Mobile	52
<i>Message non voté (dépense inscrite au budget de résultats)</i>	
Message 13-22 6150.5010.15	
Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises	57
<i>Message refusé par le Conseil général (06.12.2022)</i>	
Message 14-22 7101.5031.52	
Remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises	60
Message 15-22 7101.5031.71 7201.5032.61	
Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta	62

Message 08 – 22

Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux

Référence comptable : 0220.5060.01

1. Introduction

Les ressources informatiques sont un élément essentiel du bon fonctionnement d'une administration. Elles doivent permettre en tout temps de réaliser les prestations de la commune tout en garantissant la protection des données hébergées et traitées.

Avec les années, les besoins en matière informatique n'ont cessé de croître pour suivre le développement de la commune, que ce soit en nombre de collaborateurs ou en diversité et spécificité des tâches. On peut ainsi citer l'augmentation des postes de travail et des applications ou l'essor des interconnexions transitant par le réseau. Or il convient de constater que ce développement de l'informatique communale s'est fait par des intégrations et adaptations successives, sans être soumis à une vision globale et sans être pensé essentiellement en terme de sécurité. Les infrastructures existantes ont été mises à rude épreuve pour absorber ce développement et sont désormais obsolètes au vu des enjeux actuels et à venir. Ces éléments s'inscrivent pleinement dans le programme de législature 2021-2026 et répondent à la mesure prioritaire de renforcement de la sécurité informatique et de la défense contre les cyberattaques. Ces actions sont un préalable nécessaire pour la poursuite de la stratégie en matière de transition numérique, que ce soit pour le fonctionnement de l'administration ou le développement d'un guichet virtuel (cf. Programme de législature 2021-2026 de la commune de Marly, Thème I « S'engager pour la qualité des prestations aux citoyens et aux entreprises », p. 10).

Dans un monde de plus en plus informatisé, de nombreuses menaces ont émergé (ransomware, phishing, social engineering, etc.) et n'épargnent pas les collectivités publiques. Des affaires récentes l'ont démontré et ont attiré l'attention sur la nécessité de s'en prémunir. Le Conseil communal n'est pas resté inactif en veillant à renforcer immédiatement, dès le début de la législature, les dispositifs de sécurité. Ces éléments demeurent toutefois insuffisants et la sécurité informatique de la commune doit être reconsidérée avec une vision d'ensemble intégrant les risques et menaces. Il est à ce jour hautement important de mettre l'accent sur la sécurité du réseau et la protection des données.

Le Conseil communal fait de cet investissement la pierre angulaire du développement à venir du réseau informatique communal.

2. Objectifs

La démarche sous-tendue par l'investissement proposé est de porter à un niveau de sécurité élevé l'ensemble du domaine informatique communal afin de répondre aux besoins en la matière. Dans ce but d'assurer et de maintenir la sécurité du système d'information communal (SI), deux axes fondamentaux sont mis en exergue à ce stade.

a) Restructuration du réseau informatique communal

Le réseau informatique est le point névralgique de l'ensemble des communications. La restructuration de ce dernier se traduira par la mise en place d'une base solide en matière de sécurité.

Les points cruciaux suivants sont en particulier pris en considération :

- Mise à niveau du matériel de sécurité et d'interconnexion : remplacement des commutateurs réseau et des systèmes de sécurité sur l'ensemble du réseau informatique communal.
- Centralisation de la sécurité des communications : implantation de deux nouveaux systèmes de sécurité redondants qui géreront l'ensemble du trafic informatique.
- Contrôle accru des communications entrantes et sortantes : protection contre les menaces de nouvelle génération (ransomware, phishing, etc.).
- Séparation des flux de communications : ségrégation logique des flux de communication par cloisonnement pour une meilleure protection des données sensibles. Il sera ainsi possible d'identifier d'éventuelles anomalies en cas d'attaques informatiques et d'éviter leur propagation.
- Standardisation des interconnexions : amélioration du débit informatique de manière à ce que tous les bâtiments disposent des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Gestion des accès au réseau : introduction de nouvelles procédures d'octroi et de vérification des droits avec l'introduction de contrôles périodiques (tous les 3 mois).

b) Réalisation d'audits informatiques ciblés

La disponibilité et la protection des données sont des éléments essentiels devant être en tout temps garantis. Des tests d'intrusion internes et externes, intégrant également sur le facteur humain, seront effectués par une société externe mandatée pour vérifier la robustesse et la fiabilité des systèmes de sécurité. Les possibles vulnérabilités de sécurité (Matériel/Logiciel/Humain) qui seront mises en évidence dans le rapport de la société mandatée seront ensuite traitées par les correctifs nécessaires selon le degré d'urgence. Une série de procédures et de processus d'intervention sera mise en place pour atténuer les risques d'attaque ou d'intrusion informatique.

Conscient de l'importance de disposer d'une infrastructure informatique fiable, le Conseil communal entend agir en collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de protection des données (ATPrDM). Des contacts ont ainsi d'ores et déjà été pris pour œuvrer de concert à la réalisation des audits de sécurité, cette collaboration permettant de questionner les politiques et pratiques communales en matière de sécurité informatique et de protection des données.

3. Implications financières

Le besoin en financement se monte à Fr. 95'800.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie définie à 4 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	95'800.-
Le montant est réparti comme suit :		
1. Restructuration du réseau informatique communal	Fr.	60'000.-
2. Réalisation d'audits informatiques ciblés	Fr.	35'800.-
Amortissement de 25 % par an sur Fr. 95'800.- selon MCH2	Fr.	23'950.-
Intérêts de 2.5 % par an sur Fr. 95'800.-	Fr.	2'395.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	26'345.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027.

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 95'800.- pour le renforcement de la sécurité informatique et la restructuration des réseaux, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

Réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux

Référence comptable : 0290.5040.02

1. Introduction

Dans son programme de législature 2021-2026 (cf. p. 8 ss), le Conseil communal a notamment relevé que *« la bonne réalisation des prestations dépend aussi d'infrastructures adaptées. Un programme est en cours pour les centres scolaires avec la construction du site de Château d'Eau et la réflexion qu'il faut d'ores et déjà mener à propos de Marly Cité. De même, l'administration, à l'étroit dans ses murs, doit se délocaliser sur différents sites avant la construction d'un nouveau bâtiment qui hébergera en principe l'ensemble de ses services. Enfin, des structures appelées à répondre à d'autres besoins, telle une halle édilitaire adaptée à une commune de plus de 12'000 habitants, un nouveau centre de tri, ou les besoins exprimés par certaines des nombreuses associations qui font et feront encore la Vie de Marly doivent être repensées et adaptées aux besoins futurs. Ainsi, c'est bien une vision stratégique des bâtiments et du patrimoine communal que le Conseil communal doit élaborer sans tarder et mettre en œuvre dès que possible »*.

Ce sont là les motifs essentiels, d'ailleurs encore une fois soulignés dans le *« Message 02-22 relatif à une demande de crédit budgétaire complémentaire liée à la location de locaux pour la délocalisation d'un service communal »*, pour lesquels il a estimé que *« Réaliser la cartographie des bâtiments et définir le programme de développement des bâtiments (masterplan) »* devait être un de ses projets prioritaires (cf. p. 10 du programme de législature 2021-2026).

2. Objectifs

Afin de mettre en œuvre cette vision essentielle et stratégique, la réalisation d'un masterplan est indispensable. Cet outil de planification et de gestion doit permettre d'identifier les enjeux et leur environnement et de définir la manière d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit donc de documenter les périmètres et objets concernés, de décrire les besoins et les attentes, et de proposer une ou des manières de les mettre en œuvre. Ce processus doit offrir toutes les bases de compréhension des enjeux. Au travers de variantes, le masterplan documente le processus de décision et apporte les bases et justifications permettant une décision basée sur des éléments de controlling. Il devient alors un outil de gestion, de communication et de suivi, tout en offrant la possibilité d'être réajusté si certains objectifs stratégiques venaient à évoluer ou si de nouveaux besoins apparaissaient.

Une offre mandataire a été demandée au bureau Urbaplan afin de répondre à la vision du Conseil communal de réaliser cet outil de planification essentiel. Des prestations de tiers sont également nécessaires afin de faire des analyses sur les bâtiments d'un point de vue enveloppe du bâtiment, CVS, électricité, sécurité/AEAI, polluants, évaluation de la valeur du bien et situation légale. Le Conseil communal pourra de la sorte disposer d'une image de son patrimoine à un temps « T » ainsi que d'une stratégie de suivi et d'investissements, également sous l'angle énergétique. Il lui sera ainsi possible de documenter les orientations majeures et de monitorer les évolutions et développements. Il sera aussi en situation de réévaluer les grandes orientations et, le cas échéant, de réorienter sa stratégie en la documentant.

La démarche prévue pour atteindre cet objectif est la suivante :

Phase 1 : Immersion et collecte

- Identification du périmètre bâti de la Commune et de son patrimoine foncier ;
- Evaluation de la documentation existante ;
- Cartographie et première documentation.

Cette première étape se fait en étroite collaboration avec le secteur Bâtiments de la Commune dans une perspective de partage d'informations et de valorisation des expertises et données existantes.

Phase 2 : Documentation des ouvrages et expertises

- Mise en place d'une systématique de documentation des ouvrages (fiches type bâtiment et références techniques) ;
- Identification des évaluations/expertises à lancer auprès de spécialistes ;
- Définition des cahiers des charges et recherche des mandataires spécialisés ;
- Etablissement d'une première base de documentation des ouvrages.

Phase 3 : Situation, enjeux et besoins

- Evaluation du patrimoine et de son environnement, hiérarchisation des enjeux et premières recommandations (déficits et potentiels) ;
- Identification des besoins de la Commune et de ses priorités, évaluation des « risques & chances » ;
- Variantes de planification.

Phase 4 : Synthèse, communication et décision

- Elaboration des bases de restitution et recommandations ;
- Information au Conseil communal et au Conseil général ;
- Elaboration d'une documentation spécifique selon les besoins et décisions.

Phase 5 : Masterplan 2023-2026

- Finalisation d'un document « jalon » (masterplan 2023-2026 p. ex.) ;
- Identification des points de vigilance.

Phase 6 : Prochains masterplans, évolution et revue

- Revisite du masterplan, identification des nouvelles données et consolidations éventuelles.

3. Implications financières

Afin de permettre la réalisation des objectifs précités, l'octroi d'un mandat à des spécialistes est nécessaire et les prestations se décomposent de la manière suivante :

Prestations Urbaplan	Fr.	65'000.-
Prestations de tiers	Fr.	60'000.-
Total	Fr.	125'000.-

Le besoin en financement total se monte ainsi à Fr. 125'000.-, réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 10 ans pour un crédit d'étude.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	125'000.-
Amortissement de 10 % par an sur Fr. 125'000.- selon MCH2	Fr.	12'500.-
Intérêts de 2.5% par an sur Fr. 125'000.-	Fr.	3'125.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	15'625.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027 pour Fr. 150'000.-.

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 125'000.- pour la réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

5. Annexe

Exemple fiche bâtiment.

FICHE DE BATIMENT
Site: _____
Bâtiment: _____ Date: _____

Plan cadastre (left) | Plan cadastré (right)

Année de construction: _____ Architecte: _____
Dernière travaux majeure: _____
Type de travaux: _____

CHIFFRES STATISTIQUES
Dénivelé (m) de: _____
Surface nette (m²): _____
Surface utile (m²): _____
Nombre d'étage: _____
Affiliation principale: _____

VISUM MASTERPLAN
Dessiné de: _____
Version: _____

FICHE DE BATIMENT
Site: _____
Bâtiment: _____ Date: _____

ETAT DU BATIMENT (Détail)
Couverture bâtiment: _____
État de l'isol: bon moyen mauvais

Électricité: _____
Chauffage: _____
Plaf: _____
Ventilation: _____
Sanitaires: _____
État de la technique: bon moyen mauvais

Sécurité: _____
Incendie: conforme aucune observation

Police urbaine: _____

Autres: _____

CONCLUSIONS
État général de bâtiment: bon moyen mauvais

REMARQUES
A court terme: _____
Remarques: _____

Message 10 – 22

Concours et crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier

Référence comptable : 6155.5010.01

1. Introduction

Le Conseil communal a déclaré dans son programme de législature 2021-2026 sa *volonté d'accompagner une mobilité et une politique énergétique cohérentes et durables*. Cette volonté se décline notamment par l'axe prioritaire « *Prendre et encourager les mesures destinées à éviter le trafic de transit (parking P+R, modération de trafic, compartimentage)* » fixé en page 18 du programme de la législature 2021-2026.

La volonté du Conseil communal repose d'abord sur le constat que la mobilité est un enjeu majeur pour la commune de Marly, car toutes les études démontrent que le réseau routier actuel ne permettra pas de répondre valablement à la croissance démographique à laquelle devra faire face la commune dans les 10 ou 15 ans à venir. C'est pourquoi, dans son programme de législature 2021-2026, le Conseil communal souligne être contraint d'agir sur deux axes principaux pour équilibrer les charges de trafic. Il doit, d'une part, rendre l'offre en stationnement pour les véhicules individuels moins attractive et ainsi inciter les personnes, lorsqu'elles le peuvent, à user de moyens de transport alternatifs (politique de stationnement tarifé ; cf. programme de législature 2021-2026 ; « *Implanter la tarification sur l'ensemble des parkings communaux* », p. 14). D'autre part, il doit donner à ces personnes le choix de modes de transport diversifiés. Pour ce faire, il doit tout mettre en œuvre pour renforcer l'offre en mobilité douce et en transports publics et entend s'efforcer d'offrir des solutions adaptées aux pendulaires.

En termes de mobilité, cette volonté correspond en tous points à celle de l'AGGLO-FR, laquelle prévoit l'extension du P+R de Corbaroche à 100 places supplémentaires dans sa mesure 3M.08.04.

2. La nécessité d'agir sans attendre

Cette mesure doit être réalisée sans attendre pour deux motifs principaux.

- a) D'une part, la mesure 3M.08.04 (P+R) est une mesure du PA3 et comme telle, elle doit impérativement **débuter au plus tard en 2025 sous peine de perdre les subventions fédérales** ; il est donc essentiel de pouvoir sans délai avancer dans les études.
- b) D'autre part, il a été posé très récemment que le **Réseau Santé de la Sarine (RSS)**, appelé à reprendre les tâches de police du feu à l'échelle du district, **doit construire et financer de nouvelles casernes**. Or, non seulement Marly conserve une base de départ, donc une caserne, mais encore la caserne existante sous le bâtiment communal est trop exiguë pour abriter l'équipement à venir des sapeurs-pompiers et devra de toute façon, sans retard, laisser sa place à l'administration communale (cf. Programme de législature 2021-2026, projets à initier durant la présente législature « *Entreprendre la réalisation d'un nouveau siège de l'administration communale comme lieu de prestation et d'accueil* ». Or, il est précisé à cet égard, en terme de calendrier, qu'il est prévu **que si le RSS dépose ses projets de construction avant fin 2026**, il sera possible de bénéficier des subventions de l'ECAB pour la réalisation de ces casernes. L'endroit prévu pour le P+R se prête particulièrement bien pour une base de départ des pompiers, du fait de son accès direct à la route cantonale.

Si, comme proposé ce jour, il s'agit ainsi de combiner la construction du P+R avec celle de la nouvelle caserne de la compagnie de sapeurs-pompiers de Marly, **il est ainsi nécessaire de débiter les travaux en 2025 au plus tard, pour bénéficier non seulement des subventions fédérales, mais aussi de celles de l'ECAB.**

3. Objectifs et étendue du projet

Avant de démarrer sur ce projet d'extension du P+R ainsi que d'une nouvelle caserne de pompier, une étude de faisabilité a été commandée afin de vérifier que le programme ci-avant puisse s'inscrire dans le périmètre des articles 1615 et 1755 RF Marly qui sont actuellement occupés par le P+R existant, le but étant de passer de 144 à 244 places, soit 100 places supplémentaires.

Dans le cadre de cette étude, il a été ajouté dans la réflexion la création, en plus du programme ci-avant, **d'une nouvelle halle édilitaire afin d'optimiser l'utilisation du terrain.** Finalement et après analyse, il s'avère qu'il est **impossible de combiner tous ces besoins sur ces deux parcelles** et la nouvelle halle édilitaire (cf. programme de législature 2021-2026 « Repenser l'actuelle déchetterie et la halle édilitaire en les inscrivant dans un concept de gestion globale », p. 14) a donc été supprimée de ce programme.

D'entente et en coordination avec la Direction du RSS, il est donc prévu de lancer conjointement un concours en janvier 2023 pour le projet du nouveau centre d'intervention pour les pompiers ainsi que l'extension du P+R. Le montant demandé correspond à la part communale ; le RSS a de son côté porté le même montant aux budgets 2023, soit Fr. 200'000.-.

Le but est de mettre en service cette nouvelle infrastructure à la fin 2025, voire début 2026.

4. Implications financières

Le besoin en financement se monte à Fr. 200'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 10 ans pour un crédit d'étude. Cette mesure P+R est subventionnée à 100% par l'AGGLO.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	200'000.-
Amortissement de 10 % par an sur Fr. 200'000.- selon MCH2	Fr.	20'000.-
Intérêts de 2.5 % par an sur Fr. 200'000.-	Fr.	5'000.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	25'000.-
Subvention AGGLO	Fr.	200'000.-
Amortissement de 10 % par an sur Fr. 200'000.- selon MCH2	Fr.	20'000.-
Total des recettes financières annuelles	Fr.	20'000.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027 pour Fr. 200'000.-.

5. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 200'000.- pour le concours et le crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

PARCELLE ART. N° 1755 ET ART. N° 1615

SURFACE (Parcelle N° 1755): 2986m²
 SURFACE (Parcelle N° 1615): 234m²
 SURFACE TOTALE: 5227 m²

ZONE: Zone d'intérêt général 1 – ZIG 1 (Art.23)

Les objectifs poursuivis par le règlementation de la zone d'intérêt général 1 sont les suivants :
 - permettre l'extension des bâtiments et installations publiques existantes, ainsi que le développement de nouvelles structures à vocation publique.

INDICE D'OCCUPATION DU SOL

IOS = max. 0.60 IOS= surface déterminante d'une construction / surface de terrain déterminante
 S totale parcelles = 5227 m²

S. constructible maximum = 3136 m²
 Surface constructible max m² = 0.60
 5227 m²

INDICE DE MASSE

IM= max. 4m³/m² IM= volume bâti au-dessus du terrain de référence / surface de terrain déterminante

V. hallé édilitaire = 1200 m² x 8 m = 9600 m³

V. Pompiers = 800 m² x 7 m = 5 600 m³

V. Parking max possible = 5 708 m³

(équivalent de env. 60pp)

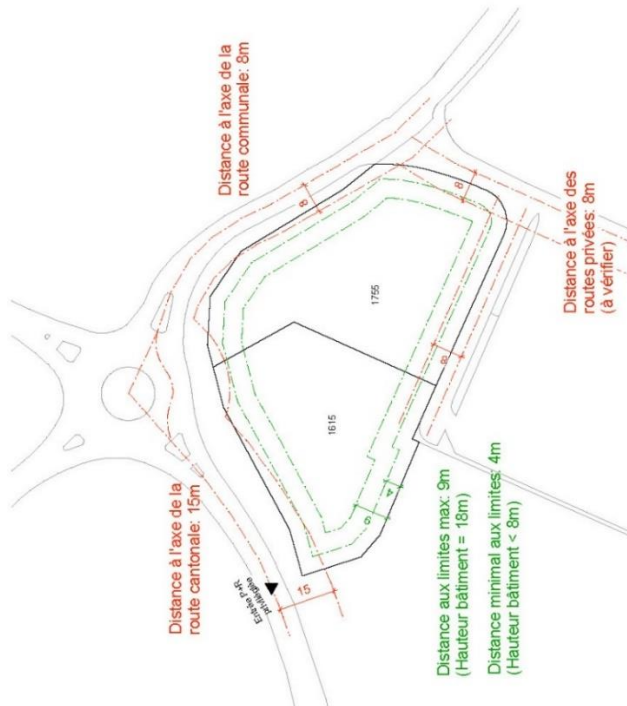
V. constructible maximum = 20 908 m³
 Volume constructible max m³ = 4 m³/m²
 5227 m²

DISTANCES AUX LIMITES

Sous réserve d'une distance plus grande définie par une limite de construction au sens des articles 115 et ss de la LR, la distance minimale (DL) entre la façade d'un bâtiment et la limite de propriété voisine est de:
 DL = H/2, min. 4.00m (H = hauteur réalisée).

HAUTEURS

Hauteur totale HT = max. 18.00m



COMMUNE DE MARLY ETUDE DE FAISABILITÉ - POMPIERS - ÉDILITÉ - P+R 125_05_05_2022
 0815 ARCHITECTES HES FAS SIA RUE FREDERIC CHALLET 7 1700 FRIBOURG T. 028 424 23 88

①
RÈGLEMENT

Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche

Référence comptable : 6155.5010.00

1. Introduction

Dans son programme de législature 2021-2026, le Conseil communal a affirmé vouloir développer les infrastructures du centre sportif de Corbaroche (cf. p. 22). Cette action a été qualifiée de prioritaire et fait partie du thème IV du programme de législature « Favoriser un mode de vie actif avec des infrastructures adaptées et un milieu sécurisé ». A l'appui de ce thème, le Conseil communal avait relevé qu'« *Au-delà d'un espace public global mieux partagé, il s'avère aussi essentiel de mettre l'accent sur le développement et la mise en valeur du site de Corbaroche en faisant de cet endroit la porte d'entrée sportive du sud-est de l'agglomération de Fribourg et une des cartes de visite de notre commune. Pour ce faire, il s'agit de le rendre plus attractif et agréable de part et d'autre des rives de la Gérine en y aménageant des lieux de détente et d'échanges en phase avec la nature. Il s'agit toutefois aussi d'y promouvoir le développement de l'offre sportive en mettant si nécessaire les terrains propriété de la commune à disposition d'investisseurs prêts à y édifier de nouvelles installations sportives* ».

Il en a même fait un engagement politique formulé comme suit : « *Développer le site de Corbaroche pour en faire la porte d'entrée sportive au sud-est de l'Agglomération de Fribourg* ».

2. La nécessité d'assurer un développement harmonieux du site de Corbaroche pour en développer l'attractivité

Une première étape de ce programme de législature, de cet engagement politique, a été récemment franchie grâce à la clairvoyance du Conseil général qui, en date du 12 octobre 2022, a accepté d'octroyer un droit de superficie à la Fondation Fribourgeoise du Curling afin qu'elle édifie une halle de curling sur une petite partie des terrains sis entre la patinoire Pro Hockey et la halle Pro Tennis. Cette première étape a déjà permis de redonner une visibilité appréciable au site sportif de Corbaroche et y contribuera encore plus dès sa réalisation. Cela devrait alors encore permettre à terme, le Conseil communal l'espère, de susciter l'intérêt d'autres entrepreneurs à la recherche de terrains à bâtir destinés au sport et aux loisirs.

Une zone sportive ne devient toutefois pas attractive par le seul « miracle » de l'alignement de halles de sport, aussi belles soient-elles, loin s'en faut. Actuellement, même si le sport ou le loisir en question est pratiqué en intérieur ou en halle, les consommatrices et les consommateurs les recherchent préférentiellement dans des environnements naturels, propres et beaux.

C'est là que le bât blesse ! Le Centre sportif de Corbaroche est vaste, bien placé, bien équipé, mais la présence humaine ne lui apporte à part cela aucune valeur esthétique. On pense ici aux parkings de Corbaroche actuels, en gravier, qui sont en plus en sursis du fait qu'ils se trouvent dans l'espace réservé aux eaux de la Gérine. Leur non-conformité à la zone a été signifiée à la commune de Marly dans les conditions d'approbation du PAL de 2005 déjà. En l'état, ces parkings sont encore tolérés, mais il est légalement impossible de leur apporter une quelconque amélioration. Il s'ensuit que ces espaces en gravier, même lorsqu'ils ne sont pas occupés par des alignements de voitures, peuvent presque être qualifiés d'insulte à la beauté du site.

Dans le message 05-22 « Octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly », le Conseil communal a souligné qu'il avait « fait réaliser une étude de faisabilité dans le but de savoir si le site concerné permet d'implanter non seulement la halle de curling, mais également d'y réaliser un véritable parking en remplacement de ceux existants en gravier, d'y prévoir l'implantation d'un rebroussement pour une éventuelle extension de la ligne TPF1 au fond de Corbaroche, et d'y laisser aussi la place en vue de l'implantation d'un bâtiment pouvant accueillir une autre activité d'intérêt public ». Il a ajouté un peu plus bas dans ce même message que « le résultat de cette étude indique qu'il est possible de réaliser un tel programme sur les terrains acquis récemment (articles 154 et 1703) ». Enfin, par souci de transparence, le Conseil communal avait annoncé « une nouvelle fois qu'il souhaite y aménager dès que possible un parking digne de ce nom, à savoir un parking en dur, couvrant les besoins de l'ensemble du centre sportif sur les terrains encore disponibles. L'objectif consiste à simultanément supprimer toutes les places de parc en gravier actuellement placées dans l'espace réservé aux eaux, et de réduire ainsi les risques de pollution des eaux que cela comporte ». Enfin, pour être complet, le Conseil communal avait encore noté « que la renaturation des espaces actuellement en gravier réservés au stationnement permettra la création d'espaces de détente naturels au profit de toutes et tous dans un environnement embelli, donc bien plus attractif qu'actuellement » et que de tels aménagements feraient l'objet d'un message d'investissement en temps voulu.

Pour être attractif, ce site doit être revu et repensé. C'est donc bien là le but du présent message d'investissement.

3. Le défi de la mobilité qui se pose à Corbaroche

Le défi de la mobilité qui se pose à Corbaroche peut être assez vite résumé :

- a) Il est nécessaire d'y bénéficier de suffisamment de places de stationnement pour le transport individuel motorisé (TIM).

L'offre actuelle de stationnement à Corbaroche n'est conforme aux principes d'aménagement du territoire que sur les seules places du parking public goudronné situé devant la halle Pro Tennis. En effet, l'immense majorité des places de stationnement sises sur les parkings en gravier et en bordure de forêt, ces dernières ayant été aménagées à bien plaisir au cours des années, sont soit situées dans l'espace réservé aux eaux, soit trop proches de la forêt, soit sises dans une zone d'aménagement inadéquate. En l'état, le site compte ainsi environ 130 places de stationnement publiques sur ces (deux) places en gravier et environ 50 le long de la forêt¹. A ces 180 places non-légalisées et non-légalisables d'ailleurs s'ajoutent les 30 places publiques, parfaitement légales, sises devant la halle ProTennis.

Comme le site de Corbaroche souffre actuellement d'un manque de places de stationnement légales, donc pérennes, il faut en réaliser. En l'état ce sont environ 133 places de stationnement publiques en dur qui pourraient être réalisées en zone légalisée, pour suppléer les 130 places de stationnement publiques sur les places gravier et les 50 places le long de la forêt. Cela devrait porter, avec les 30 places sises devant la halle Pro Tennis, à un total de places de stationnement publiques (enfin) légales, donc pérennes, de 163 pour l'ensemble du site. Le Conseil communal livre ici le nombre de places actuelles avec des estimations, car le nombre de places (non-légalisées) actuellement recensées sur le site du centre sportif, soit 180 places, se base sur des véhicules parqués comme ils devaient l'être dans un parking avec marquage. Dans de tels « parkings », le parcage se fait toujours de

¹ 50 places environ dont une vingtaine (à l'extrémité de la route de Corbaroche) sont régulièrement rendues inaccessibles en raison de la présence de l'armée.

manière aléatoire par les usagers, ce qui implique une perte de capacité par des parkings bien plus espacés que dans un parking marqué. On constate aisément dans les faits qu'on peut diminuer cette capacité théorique de 20% environ, ce qui signifie concrètement que le nombre total de places utilisables sur les parkings non-légalisés se rapproche actuellement plus de 140 ou 150 que de 180.

- b) Le développement attendu du site de Corbaroche est appelé à drainer une importante population, non seulement de Marly, mais aussi de l'ensemble de la région. Par ailleurs, vu les étés toujours plus chauds, il faut s'attendre à ce que les rives de la Gérine soient de plus en plus fréquentées.

Ces visiteurs doivent être incités à venir sur le site de Corbaroche non pas en TIM, mais en recourant à la mobilité douce, et tout particulièrement aux transports publics. A défaut en effet, l'objectif de rendre ce site agréable avec un espace public partagé risque d'être rapidement mis à néant en raison d'une surcharge de véhicules automobiles individuels.

C'est le motif pour lequel il convient d'intégrer dans les études le développement de l'offre de transports publics à Corbaroche, afin d'y permettre une desserte de qualité en alternative au transport individuel motorisé. Cela impliquera de prévoir dans les études un espace de rebroussement pour les bus. Pour cette raison, le Conseil communal est intervenu auprès de l'Agglo afin que cette planification soit intégrée au plan d'agglomération de 5^e génération.

Il s'agit là aussi d'un engagement politique du Conseil communal « *Soutien à une prolongation de la ligne TPF1 jusqu'au Centre sportif de Corbaroche* » (cf. p. 19 du programme de législature 2021-2026).

Le Conseil communal tient encore à préciser, s'agissant des places de stationnement à réaliser, qu'il entend construire un parking durable en matière paysagère et de gestion des eaux de surface afin d'éviter de devoir faire inutilement transiter des eaux claires vers le réseau d'évacuation des eaux. Il en sera de même en matière paysagère en recourant à un maximum de naturalité, d'arbres et de verdure, pour que ce « parking » légalisé, indispensable, s'intègre harmonieusement dans le site.

4. Le sort des espaces renaturés

L'espace actuellement occupé par les parkings en gravier doit être rendu à la nature. Le fait que ces espaces soient situés dans l'espace réservé à la Gérine empêche la création de toute infrastructure. Cela ne devrait toutefois pas signifier, selon le Conseil communal, que cet espace rendu à la nature devienne une forêt impénétrable ! Cela n'aurait strictement aucun sens et cela irait à l'encontre de l'objectif de créer un seul centre sportif de part et d'autre de la Gérine.

Cela signifie que les espaces ainsi renaturés devraient faire la part belle à une végétation étalée, permettant la mise en place de tables en bois, de bancs en bois, d'espaces « pique-nique », de chemins et aussi, si les instructions cantonales en la matière devaient demeurer raisonnables et pragmatiques, peut-être des pistes de pétanque ou autres jeux à l'infrastructure naturelle et légère. Ainsi pensé, cet espace renaturé permettra un lien naturel et agréable entre les deux rives de la Gérine. En définitive, un seul centre sportif parcouru en son milieu par une rivière ...

5. Objectifs

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande un crédit pour l'étude d'un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche. Comme relevé plus haut, les études s'attarderont essentiellement sur un projet de parking en dur, sur la planification d'une réserve d'espace pour le terminus de la ligne 1 et sur un concept de renaturation des espaces actuellement en gravier.

L'ensemble devra être réalisé en coordination avec la Fondation Fribourgeoise du Curling. Cette planification en parallèle devra permettre d'être prêt dès la mise en service de la halle de curling. Le montant prévu se monte à Fr. 100'000.-, ce qui permettra de travailler avec la Fondation et certainement de trouver un mandataire commun. La Fondation prévoit de son côté une mise en service de son bâtiment en 2026.

Le coût des travaux de l'entier de ce programme a en l'état été estimé à Fr. 900'000.- et est inscrit au plan financier 2023-2027 pour le budget 2024.

6. Implications financières

Le besoin en financement se monte à Fr. 100'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 10 ans pour un crédit d'étude.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	100'000.-
<hr/>		
Amortissement de 10 % par an sur Fr. 100'000.- selon MCH2	Fr.	10'000.-
Intérêts de 2.5% par an sur Fr. 100'000.-	Fr.	2'500.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	12'500.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027 pour Fr. 100'000.-.

7. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 100'000.- pour le crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

PARCELLE ART N° 154 ET ART N° 1703
 SURFACE (Parcelle N° 154): 10 986 m²
 SURFACE (Parcelle N° 1703): 3 662 m²
 SURFACE TOTALE: 14 648 m²

ZONE: Zone d'intérêt général 1 – ZIG 1 (Art.44)

La zone d'intérêt général 1 est destinée aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique ou semi-publique, au sens de la LATeC (écoles, salles de gymnastique, instituts, équipements de sport et jeux, parkings publics etc.)

Les activités de restauration liées à la fonction principale du bâtiment y sont également autorisées.

INDICE D'OCCUPATION DU SOL

IOS = max. 0.60 IOS= surface déterminante d'une construction / surface de terrain déterminante

S totale parcelles = 14 648 m²

S. constructible maximum = 8 788 m²
 14 648 m² = 0.60

INDICE DE MASSE

IM= max. 4m³/m² IM= volume bâti au-dessus du terrain de référence / surface de terrain déterminante

V. patinoire surf. synthétique = 450m² x 0m = 0 m³

V. Halle curling = 1464m² x 7m = 10 250 m³

V. Parking = 0 m³

V. constructible maximum = 56 592 m³
 14 648 m² = 4 m³/m²

DISTANCES AUX LIMITES

DL = H/2, min. 4.00 m.

DISTANCES -AUGMENTEES (Art. 83 al. 1 RelATeC)

Si la hauteur totale d'un bâtiment dépasse 10 mètres et si la longueur de l'une des façades de ce bâtiment dépasse 30 mètres, la distance à la limite du fords de la façade considérée doit être au moins égale au dixième de la longueur de celle-ci.

DISTANCE PAR RAPPORT A LA FORÊT (Art. 24 al. 1 LFCN)

Aucune construction ou installation non forestière, aucun dépôt permanent ou temporaire ne peut être érigé à moins de 20 mètres de la forêt.

HAUTEURS

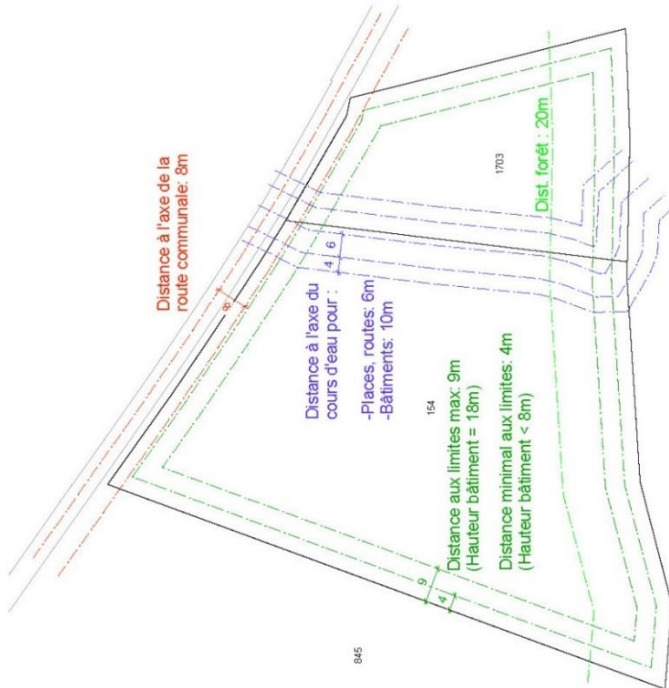
Hauteur totale (H) = max. 18.00m

TOITURES

La forme des toitures est libre.

ORDRE DE CONSTRUCTIONS

Ordre non contigu.



Achat d'un véhicule en remplacement de la Marly Mobile

Référence comptable : 5791.5060.00

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration communale, l'ensemble de la gestion du parc des véhicules de la commune a été regroupée sous la responsabilité du service Eaux édilité et espaces verts. Cette nouvelle organisation permet une vue globale du parc et une gestion centralisée bénéficiant notamment des compétences du mécanicien de la commune. Un inventaire complet a ainsi été réalisé et une partie des véhicules a en l'état été évaluée, en premier lieu ceux dont le remplacement doit être questionné dans le courant des prochaines années. Dans ce cadre, une politique de gestion et de remplacement peut être mise en place et tenant compte de l'ensemble des besoins de l'administration. L'entretien courant des véhicules peut ainsi être planifié de façon cohérente et le suivi des interventions devient systématique et centralisé.

1. Introduction

Un premier service de vélo-taxi a été mis en place à Marly durant l'été 2014. Deux rickshaws sillonnaient alors la commune lors de la belle saison afin de véhiculer des personnes ayant besoin d'assistance dans leurs déplacements. Au vu des limitations propres à ce type de véhicule, les rickshaws ont été remplacés en 2017 par un véhicule électrique permettant à ce service de s'étendre sur toute l'année et de desservir les quartiers les plus pentus.

La Marly Mobile est conduite par les améliorateurs d'environnement engagés par le biais du PITSC qui s'investissent avec cœur dans leur mission et qui sont généralement fiers des responsabilités qui leur sont accordées. Outre le transport des personnes sur le territoire communal, la livraison des biscuits aux seniors lors de leur anniversaire s'effectue également avec ce véhicule. En 2021, 4'290 courses ont été effectuées, soit une moyenne de 17 par jour. La Marly Mobile effectue environ 12'000 kilomètres par année. Elle a à ce jour 71'814 kilomètres au compteur.

Le véhicule actuellement utilisé est une Renault ZOE d'une valeur de Fr. 21'000.- acquis en février 2017 en leasing. Le contrat de leasing a pris fin en janvier 2021 et le véhicule a été racheté par la commune pour le prix de Fr. 3'500.-. Seule la batterie est encore en location pour un coût mensuel de Fr. 100.-, avec un contrat signé jusqu'en février 2027.

Il était convenu de l'acquisition d'un nouveau véhicule en janvier 2022. Le moteur ayant cédé sur le temps de la garantie, celui-ci a été remplacé sous garantie. Ceci a dès lors permis de prolonger l'utilisation du véhicule actuel.

Etat du véhicule au 15.09.2022 suite à une évaluation par un garagiste

Travaux à effectuer lors de l'expertise des 5 ans : délai déjà dépassé dès mars 2022.

- Amortisseurs avant
- Freins avant
- Ceinture conducteur et passager avant
- Berceau rouillé (support moteur)

Valeur de reprise du véhicule par le garage : Fr. 3'000.-

Sponsoring

La banque Raiffeisen, l'assurance La Mobilière et le MIC ont été sponsors de ce projet et ont contribué à couvrir les coûts de fonctionnement de ce service. Leur participation devra être rediscutée d'ici la fin de l'année et de nouveaux sponsors devront être sollicités.

2. Objectifs

Le remplacement du véhicule actuel de la Marly Mobile doit permettre de faire perdurer l'offre de transport gratuit sur le territoire de Marly. Ceci permet de répondre aux engagements suivants :

- Répondre aux mesures fixées par le Conseil communal dans son programme de législature et précisées dans le projet SenioraMa et dans le Concept Seniors+, soit améliorer la mobilité et garantir les déplacements sur le territoire de la commune des seniors et des personnes à mobilité réduite.
- Dans le cadre du PITSC, offrir un poste valorisant aux améliorateurs d'environnement qui leur permet non seulement d'exploiter leurs compétences professionnelles mais aussi leurs compétences sociales. Cela leur permet de réduire ainsi leur dépendance à l'aide sociale.

Le choix portera sur un modèle de véhicule légèrement plus grand afin de disposer d'un habitacle plus vaste pour faciliter l'accès aux personnes âgées ou à mobilité réduite et de bénéficier d'un coffre permettant le chargement notamment de déambulateurs ou de chaises roulantes. De façon générale, l'offre de service à la population sera de fait améliorée.

L'achat de ce véhicule et la pose des autocollants publicitaires se fera auprès d'un commerçant local.

3. Implications financières

Le besoin en financement pour le véhicule et la borne se monte à Fr. 40'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 10 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	40'000.-
Amortissement de 10 % par an sur Fr. 40'000.- selon MCH2	Fr.	4'000.-
Intérêts de 2.5 % par an sur Fr. 40'000.-	Fr.	1'000.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	5'000.-

Cet investissement ne figure pas au plan financier 2023-2027, mais l'intérêt de ce remplacement est avéré au vu des arguments présentés ci-dessus.

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 40'000.- pour l'achat d'un véhicule en remplacement de la Marly Mobile, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

5. Annexe : inventaire du parc véhicules.

Véhicules

Secteur	Véhicule	Type de véhicule	Mise en circulation	Année remplacement projeté			Valeur à neuf	l'utilisation faite	Adapté à son utilisation	Périodes d'utilisation	Utilisé par d'autres secteurs	Utilisation partagé possible
				2-5 ans	5-10 ans	10ans et +						
Édilité et Espaces verts	N°1 Meili VM 7000 - FR 60795	Transporteur 7 tonnes, multilift	12.09.2014		2029		180'000.00 + équipement hivernal	Joker déneigement (lame et saleuse), transport déneigement à la pelle, travaux forestier, transport lourd, travaux édilitaire	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année. Utilisation possible le samedi pour vidange poubelles. Week-end et nuit pour le service hivernal ou urgences.	Secteur Eaux sur demande	Possible à la demande et avec expérience de conduite de véhicules lourds
Édilité et Espaces verts	N°2 Meili VM 7000 - FR 245497	Transporteur 7 tonnes, multilift	10.07.2015		2030		180'000.00 + équipement hivernal	Déneigement (lame et saleuse), travaux forestier, transport lourd, travaux édilitaire	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année. Utilisation possible le samedi pour vidange poubelles. Week-end et nuit pour le service hivernal ou urgences.	Secteur Eaux sur demande	Possible à la demande et avec expérience de conduite de véhicules lourds
Édilité et Espaces verts	URS Meili - FR 21467	Transporteur 8.5 tonnes, multilift + grue	27.04.2020		2035		250'000.00	Transport lourd, travaux de levage (grue), travaux édilitaire, transport déneigement à la pelle	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année. Utilisation possible le samedi pour vidange poubelles. Week-end et nuit pour le service hivernal ou urgences.	Secteur Eaux sur demande	Possible à la demande et avec expérience de conduite de véhicules lourds
Édilité et Espaces verts	N°3 Meili VM 7000 - FR 57836	Transporteur 7.5 tonnes, multilift	30.06.2021		2036		180'000.00 + équipement hivernal	Déneigement (lame et saleuse), transport lourd, travaux édilitaire	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année. Utilisation possible le samedi pour vidange poubelles. Week-end et nuit pour le service hivernal ou urgences.	Secteur Eaux sur demande	Possible à la demande et avec expérience de conduite de véhicules lourds
Édilité et Espaces verts	Boschung S2 - FR 856	Balayeuse + jet haute pression	19.12.2016		2026		260'000.00	Balayeage des routes, nettoyage des poubelles et du mobilier urbain	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année. Un peu moins en hiver. Week-end et nuit en cas d'urgences	Non	Non, véhicule trop spécifique
Édilité et Espaces verts	N°10 Massey-Ferguson 1740 - FR 86590	Tracteur étroit	15.12.2015		2025		70'000.00 + équipement hivernal et de tonte	Tonte du gazon, arrosage, travaux édilitaire avec petite remorque, déneigement (lame et saleuse)	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année selon les besoins. Week-end et nuit pour le service hivernal	Non	Difficilement, il faut avoir l'habitude de conduire ce type de véhicule
Édilité et Espaces verts	N°11 Massey-Ferguson 1740 - FR 64790	Tracteur étroit	04.11.2016		2026		70'000.00 + équipement hivernal et de tonte	Tonte du gazon, arrosage, travaux édilitaire avec petite remorque, déneigement (lame et saleuse)	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année selon les besoins. Week-end et nuit pour le service hivernal	Non	Difficilement, il faut avoir l'habitude de conduire ce type de véhicule
Édilité et Espaces verts	N°12 John Deere 3045R - FR 83330	Tracteur étroit	07.11.2017		2027		70'000.00 + équipement hivernal et de tonte	Tonte du gazon, arrosage, travaux édilitaire avec petite remorque, déneigement (lame et saleuse)	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année selon les besoins. Week-end et nuit pour le service hivernal	Non	Difficilement, il faut avoir l'habitude de conduire ce type de véhicule
Eaux	Renault Trafic - FR 91180	Fourgon	31.01.2012		2024		23'805.00	Travail journalier	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année + interventions de piquet	Non	Non
Eaux	Dacia Dokker - FR 226355	Voiture break	30.11.2016		2028		18'500.00	Travail journalier	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année	Non	Rarement et uniquement sur demande préalable

Secteur	Véhicule	Type de véhicule	Mise en circulation	Année remplacement projeté			Valeur à neuf	l'utilisation faite	Adapté à son utilisation	Périodes d'utilisation	Utilisé par d'autres secteurs	Utilisation partagé possible
				2-5 ans	5-10 ans	10ans et +						
PITSC	Fiat Ducato - FR 81343	Fourgon	25.10.2013		2028			Transport de gros matériel pour travaux et déménagements effectués par le PITSC	Adapté mais véhicule long	Utilisation régulière toute l'année	Non	Possible avec réservation et si disponible
PITSC	Citroën Berlingo - FR 343114	Voiture break	03.08.2010		2029			Livraison des repas aux AES et livraison de petit matériel	Adapté mais pourrait servir à l'avenir au transport de personnes à mobilité réduite et séniors	Utilisation quotidienne sauf hors périodes scolaires	Non	Non
PITSC	Renault Zoé - FR 266885	Voiture électrique	15.02.2017		2023		21'000.00	Transport de personnes à mobilité réduite et séniors	Adapté	Quotidienne	Non	Non
Ordre Public	Opel Antara - FR 31718	Voiture 4x4 avec rampe de feux police	16.09.2011		2023		42'000.00 (sans équipement de police)	Missions de police, ordre public, patrouilles préventives, gestion des accidents, aide au transport de personne, gestion du stationnement, etc...	Adapté	Toute l'année selon la météo du lundi au samedi + dimanche sur demande	Non	Non, véhicule avec marquage police

Vélos

Secteur	Véhicule	Type de véhicule	Mise en circulation	Année remplacement projeté	Valeur à neuf	l'utilisation faite	Adapté à son utilisation	Périodes d'utilisation	Utilisé par d'autres secteurs	Utilisation partagé possible
Édilité et Espaces verts	Flyer - FR 96200	Vélo électrique 45 km/h	23.02.2021	2031	4'000.00	Déplacement pour le responsable du secteur. Également possible pour le contremaître et le reste de l'équipe	Adapté	Lundi à vendredi toute l'année	Non	Oui à la demande et en gardant la place de dépôt à la halle édilitaire
PITSC et ANJM	FR 85808	Vélo électrique 45 km/h		2029	4'000.00	Déplacements professionnels dans la commune pour ce secteur	Adapté	Régulière	Non	Peut être envisagé
Ordre Public	Flyer Fit - FR 87441	Vélo électrique 45 km/h	11.04.2018	2028	5'600.00	Missions de police, ordre public, patrouilles préventives, gestion du stationnement, etc...	Adapté	Du lundi au samedi + dimanche sur demande de mars à octobre en fonction de la météo et des missions qui en demande l'usage	Non	Non, vélo avec marquage police
Ordre Public	Flyer Fit - FR 87443	Vélo électrique 45 km/h	10.04.2018	2028	5'600.00	Missions de police, ordre public, patrouilles préventives, gestion du stationnement, etc...	Adapté	Du lundi au samedi + dimanche sur demande de mars à octobre en fonction de la météo et des missions qui en demande l'usage	Non	Non, vélo avec marquage police
Ordre Public	Flyer Fit - FR 96864	Vélo électrique 45 km/h	09.06.2022	2032	5'600.00	Gestion du stationnement, missions de surveillance, ordre public, patrouilles préventives, etc...	Adapté	Du lundi au samedi + dimanche sur demande de mars à octobre en fonction de la météo et des missions qui en demande l'usage	Non	Non, vélo avec marquage police
Administration	Strommer ST1 - FR 94554	Vélo électrique 45 km/h	23.03.2020	2030	4'000.00	Déplacement des employés de l'administration	Adapté	Toute l'année tous les jours	Administration	Administration
Administration - Services techniques	Strommer ST1 - FR 94101	Vélo électrique 45 km/h	26.06.2020	2030	4'000.00	Déplacement des employés de l'administration	Adapté	Toute l'année tous les jours	Administration Services techniques	Administration - Services techniques
École Cité	Ancien vélo de l'administration	Vélo électrique 25 km/h		2027	2'000.00	Faible utilisation mais pratique	Adapté	Sporadique selon petits déplacements	Non	Oui

Remorques

Édilité et Espaces verts	Humbaur - FR 321892	Remorque avec rampe - charge utile de 970kg	02.06.2021	2041	7'300.00	Transport de machines, conteneurs, matériel, etc...	Adapté	Toute l'année selon les besoins	Non	Oui, sur demande avec un véhicule adapté et en gardant la place d'entreposage à la halle édilitaire
Édilité et Espaces verts	Humbaur - FR 313406	Remorque légère charge utile 610kg	11.11.2020	2040	3'000.00	Transport de petites machines, d'outils, de déchets de taille, etc...	Adapté	Toute l'année selon les besoins	Non	Oui, sur demande avec un véhicule adapté et en gardant la place d'entreposage à la halle édilitaire

—
Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises
—

Référence comptable : 6150.5010.15

**Message refusé par le Conseil
général (06.12.2022)**

1. Introduction

En 2011, un inventaire indiquant l'état général des routes et trottoirs communaux a été réalisé pour servir de base à la planification des travaux de réfection. Les priorités d'intervention apparaissent ainsi clairement, confortées par un suivi régulier sur le terrain.

Chaque année, un montant figure au plan financier pour la rénovation des routes communales et le Conseil communal souhaite poursuivre son programme de remise en état du réseau routier communal.

Il est constaté que le Chemin des Falaises est actuellement une des routes les plus détériorées du territoire communal. Deux secteurs sont concernés, d'une longueur respectivement de 200 et 80 mètres (voir le plan en annexe). La détérioration est principalement due à l'absence totale de grilles d'évacuation des eaux de surface et à un coffre de fondation insuffisant. Cette situation provoque un écoulement de l'eau dans le terrain contribuant à son instabilité et des glissements. Le secteur intermédiaire d'une longueur de 80 mètres est quant à lui en très bon état. Depuis la croisée (cercle rouge sur le plan de situation en annexe), il y a environ 80 mètres jusqu'à chacun des secteurs soumis à réfection. Bien qu'il n'y ait pas de grilles d'évacuation des eaux de surface sur ce tronçon intermédiaire, le ruissellement permettra à l'eau de s'évacuer dans les premières grilles des travaux envisagés. La décision de ne pas intervenir sur ce tronçon intermédiaire a été discutée et conseillée par des professionnels du génie civil suite à des visions locales. Il est dès lors proposé de limiter la réalisation de l'évacuation des eaux de surface et la remise en état de la chaussée uniquement sur les tronçons nécessaires. La réalisation de l'évacuation des eaux de surface est primordiale faute de quoi la chaussée se détériorera à nouveau très rapidement. Pour l'évacuation, celle-ci pourra se raccorder sur des conduites existantes dans le secteur. Ce point a été coordonné avec le domaine des eaux et des travaux ne sont pas nécessaires pour les infrastructures souterraines dans ces secteurs.

2. Objectifs

En suivant la hiérarchie figurant dans le tableau de l'état général des routes, la réfection du Chemin des Falaises est proposée avec les travaux suivants :

- Fraisage du revêtement existant.
- Purge et renforcement du coffre de fondation.
- Réalisation de l'évacuation des eaux de surface et pose de grilles de route type PISO.
- Pose de bordures pavées pour guider l'eau.
- Pose du nouveau revêtement.

3. Implications financières

Le besoin en financement se monte à Fr. 250'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 40 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	250'000.-
Amortissement de 2.5 % par an sur Fr. 250'000.- selon MCH2	Fr.	6'250.-
Intérêts de 2.5 % par an sur Fr. 250'000.-	Fr.	6'250.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	12'500.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027 (réfection des routes communales).

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 250'000.- pour la réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

5. Annexes

Plan de situation (en orange : les 2 secteurs concernés)



Secteur 200m : état actuel de la chaussée



Secteur 80m : état actuel de la chaussée



Message 14 – 22

Remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises

Référence comptable : 7101.5031.52 (remplacement anciennes conduites)

1. Introduction

Conformément à la Loi sur l'eau Potable (LEP) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, la commune de Marly a déposé auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) son Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

Le PIEP est un instrument de gestion et de planification technique et financière se rapportant à l'alimentation en eau potable d'un territoire.

2. Objectifs

La planification du remplacement des conduites est définie par le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

En considérant une durée de vie d'environ 80 ans, le pourcentage de conduites à remplacer afin de garantir un renouvellement continu est de 1.25% par année. Compte tenu de la longueur totale du réseau de la commune d'environ 45.5 km, il est nécessaire de remplacer approximativement 570m de conduites par année pour le maintenir dans son état actuel.

Le prix de l'eau actuel permet d'envisager le remplacement d'environ 200m de conduites par année.

Plusieurs tronçons du réseau sur lesquels des fuites ont été réparées ces dernières années doivent faire l'objet d'un remplacement. En effet, il est prouvé qu'un tronçon nécessitant plusieurs réparations durant les dix dernières années coûte plus cher que la valeur des intérêts et amortissement des frais de son remplacement.

Pour 2023, il est proposé le remplacement de la conduite au Chemin des Falaises. Ce remplacement est une première étape pour le futur approvisionnement du nouveau quartier du Parc des Falaises.

3. Implications financières

Le besoin en financement se monte à Fr. 100'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	100'000.-
Amortissement de 1.25% par an sur Fr. 100'000.- selon MCH2	Fr.	1'250.-
Intérêts de 2.5% par an sur Fr. 100'000.-	Fr.	2'500.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	3'750.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027.

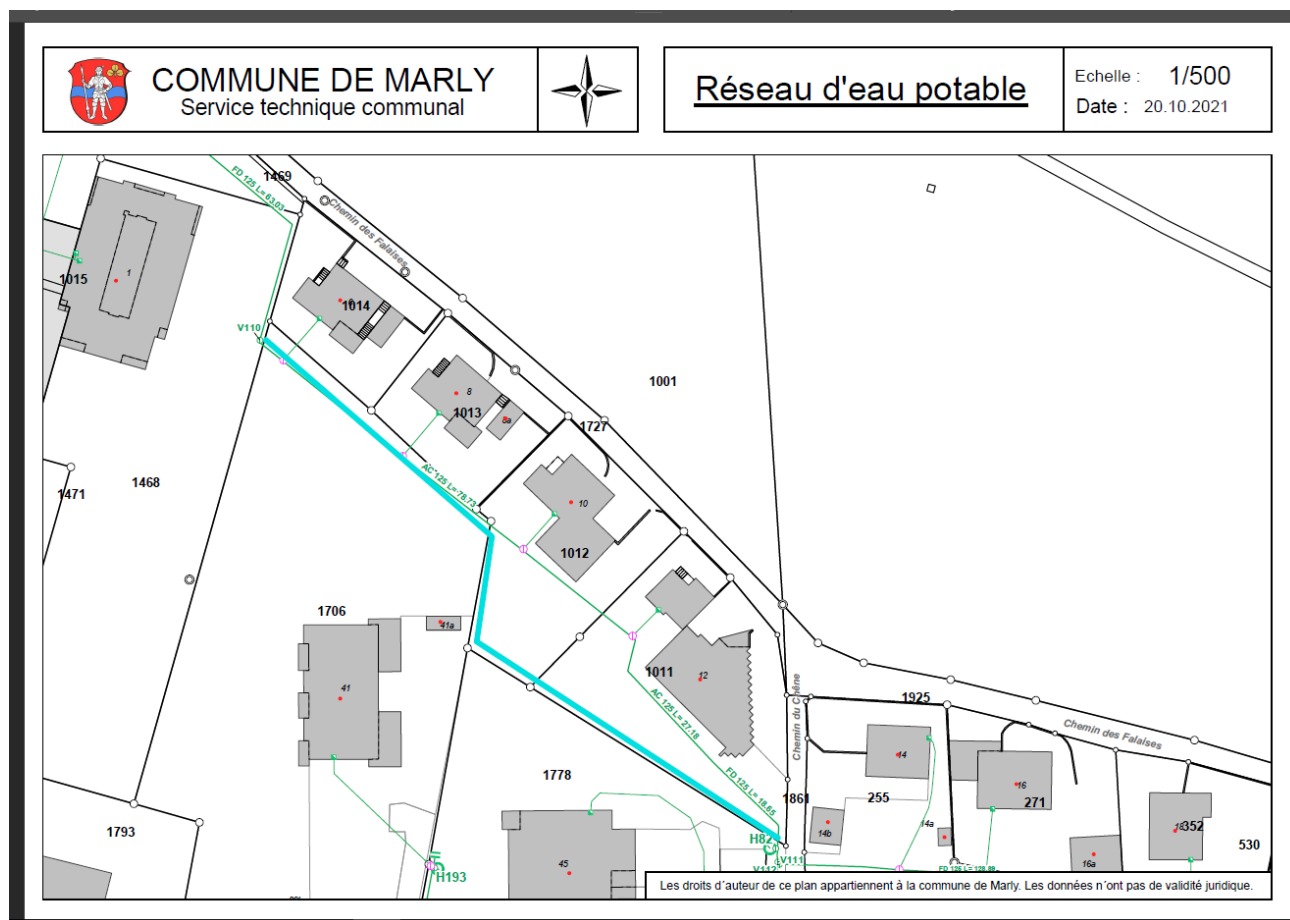
4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 100'000.- pour le remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

5. Annexe

Tracé de la nouvelle conduite en bleu, conduite existante en vert



Message 15 – 22

Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta

Références comptables : 7101.5031.71 et 7201.5032.61

1. Introduction

Ce message fait suite aux messages 15-21 et 16-21 relatifs à la demande de financement jusqu'au croisement du Chemin-Fleuri et du Chemin de la Combetta, afin de réaliser le remplacement de la conduite Eternit eaux et la réalisation du séparatif communal en suivant le tracé du nouveau chauffage à distance (CAD). La présente demande de financement concerne la suite de ces travaux du haut du Chemin-Fleuri jusqu'à la parcelle du 3^{ème} centre scolaire, ceci toujours en parallèle du CAD.

Le Conseil communal souhaite profiter de ces importants travaux pour remplacer les infrastructures souterraines communales situées sur le tracé du Chemin de la Combetta entre les articles 328 et 442.

2. Objectifs

Eau potable

Dans le cadre de ces travaux, le Conseil communal envisage de remplacer la conduite de distribution d'eau potable qui suit le Chemin de la Combetta. Le tuyau existant est en Eternit d'un diamètre de 125mm et date des années 70. Le Conseil communal estime qu'il est judicieux de profiter de ces travaux routiers de grande envergure pour remplacer cette infrastructure.

La conduite actuelle longe le Chemin de la Combetta en se situant sur des parcelles privées. Lors de ce remplacement, la conduite sera posée sous la route afin d'éviter les terrains aménagés des riverains. Conformément au plan directeur du réseau de distribution, cette conduite peut être remplacée par une installation de même diamètre, soit 125mm.

Séparatif

Dans le cadre de ces travaux, le Conseil communal envisage de mettre en place le système de séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) qui se situe sous le Chemin de la Combetta. Actuellement, il existe un réseau d'eau mixte (eaux mélangées EU et EC dans un seul tuyau). Par la suite, un tuyau d'eaux usées et un tuyau pour les eaux claires seront à disposition.

Conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Marly, ces travaux s'inscrivent dans une suite logique de la séparation des eaux et reposent sur les conseils pris auprès du bureau spécialiste en la matière Triform SA.

3. Implications financières

Eau potable

Le besoin en financement se monte à Fr. 180'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	180'000.-
Amortissement de 1.25% par an sur Fr. 180'000.- selon MCH2	Fr.	2'250.-
Intérêts de 2.5% par an sur Fr. 180'000.-	Fr.	4'500.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	6'750.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027. Cependant, le montant de ce message est supérieur à celui figurant au plan financier, conformément aux indications données par le bureau d'ingénieurs mandatés.

Séparatif

Le besoin en financement se monte à Fr. 190'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 80 ans.

Demande de crédit d'investissement	Fr.	190'000.-
Amortissement de 1.25% par an sur Fr. 190'000.- selon MCH2	Fr.	2'375.-
Intérêts de 2.5% par an sur Fr. 190'000.-	Fr.	4'750.-
Total des charges financières annuelles	Fr.	7'125.-

L'investissement proposé figure au plan financier 2023-2027. Cependant, le montant de ce message est supérieur à celui figurant au plan financier, conformément aux indications données par le bureau d'ingénieurs mandatés.

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer de façon distincte sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 370'000.- pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau et la mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta, soit Fr. 180'000.- pour l'eau potable et Fr. 190'000.- pour la mise en séparatif, ainsi que son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement n'est pas soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 12 du Règlement communal des finances.

5. Annexe

Tracé pour la mise en place du système séparatif EU et EC selon tracé du CAD

